



USAID
FROM THE AMERICAN PEOPLE

INTÉGRATION DE LA DIMENSION GENRE DANS L'ALERTE PRÉCOCE – Manuel de la CEDEAO sur l'intégration de la dimension genre à l'intention des praticiens

2020



Ce manuel a été élaboré avec le soutien de l'Agence américaine pour le développement international (USAID) dans le cadre du programme Réagir aux Données d'Alerte et de Réaction Précoce en Afrique de l'Ouest (REWARD)

TABLE DES MATIERES

Table des Matieres.....	2
Preface.....	3
Introduction.....	5
Comment le Manuel est Structure.....	5
CHAPITRE UN:	
POURQUOI L'INTEGRATION DE LA DIMENSION GENRE EST IMPORTANTE	
DANS L'ALERTE PRECOCE 7	
Concepts de base en matiere de Genre.....	8
Comment le Genre est lie a l'alerte Precoce.....	11
Instruments Internationaux et Regionaux sur le Genre.....	14
Les Instruments de la Cedeao Relatifs au Genre.....	16
Les domaines thematiques d'alerte precoce de la CEDEAO et les normes et Standards mondiaux lies au Genre.....	18
Guide pour l'integration de la dimension Genre dans l'alerte Precoce.....	30
Chapitre cinq: Leadership transformateur en matiere de genre pour l'alerte precece et la reponse 71	
CHAPITRE DEUX:	
INTEGRATION DE LA DIMENSION GENRE DANS LA COLLECTE DE DONNEES ET L'ETABLISSEMENT DE RAPPORTS AUX FINS DE L'ALERTE PRECOCE 33	
Etapes pour l'integration de la dimension Genre dans la Collecte de donnees d'alerte Precoce.....	34
Une liste de controle axee sur le principe de «l'approche sensible au conflit(do-no-harm)» et la Sensibilite au Contexte.....	39
Integration de la dimension genre dans les Rapports D'incident.....	43
CHAPITRE TROIS:	
INTEGRATION DE LA DIMENSION GENRE POUR L'ANALYSE DES DONNEES DE L'ALERTE PRECOCE..... 47	
Integration de la Dimension Genre dans les rapports de Situation.....	46
Questions d'integration de la dimension Genre.....	48
Analyse de la dimension genre dans les rapports d'alerte Precoce.....	51
Analyse des Vulnerabilites et des resiliences liees au Genre.....	55
CHAPITRE QUATRE:	
INTEGRATION DE LA DIMENSION GENRE POUR UNE REPONSE A L'ALERTE PRECOCE..... 60	
CHAPITRE CINQ:	
LEADERSHIP TRANSFORMATEUR EN MATIERE DE GENRE POUR L'ALERTE PRECOCE ET LA REPONSE 71	
Comment mettre en oeuvre un Leadership Transformateur en Matiere de Genre.....	72
Normes Minimales pour un Leadership Transformateur en Matiere de Genre.....	74

PRÉFACE

Depuis plus d'une décennie, le Réseau d'alerte précoce et de réponse de la CEDEAO (ECOWARN) continue de jouer un rôle crucial, aux niveaux national et régional, dans l'identification des risques potentiels pour la sécurité humaine. La double approche d'ECOWARN, qui consiste à collecter et à analyser des données quantitatives et qualitatives, a permis de rapprocher l'alerte précoce de la détection des vulnérabilités et de la prévision des défis potentiels. Elle comprend une analyse au niveau national, en collaboration avec un réseau expérimenté de moniteurs terrain, et un mécanisme national d'alerte précoce et de réponse rapide dans les États membres. En dépit de ces pas de géant réalisés, la pratique de l'alerte précoce continue de faire relativement peu cas du genre.

Dans le but de mettre le genre au premier plan de son système d'alerte précoce et de réponse rapide, le Centre d'alerte précoce de la CEDEAO, dans le cadre du projet REWARD de l'USAID et en étroite concertation avec le Centre de la CEDEAO pour le développement du genre et la Direction du genre de ladite communauté, a élaboré le présent Manuel sur l'intégration de la dimension genre.

L'objectif du présent manuel est de servir de guide pratique sur la manière d'intégrer la dimension genre dans les différentes phases de l'alerte précoce – de la collecte de données à la réponse, en passant par l'analyse et l'alerte. Le Manuel fournit des orientations sur la manière d'appliquer une perspective genre à la collecte de données et à l'analyse ultérieure, ainsi que dans la formulation et la mise en œuvre des options de réponse. Il comporte des modules de formation pour permettre un transfert sans faille de connaissances et la création d'une capacité institutionnelle permanente.

Afin de favoriser une perspective genre globale, le Manuel s'adresse principalement aux praticiens de l'alerte précoce. Il peut également être utilisé comme manuel de ressources pour la formation à l'intégration de la dimension genre. Nous espérons qu'il servira également d'outil de référence pour d'autres communautés économiques régionales du continent africain sur l'intégration de la dimension genre dans l'alerte précoce et de réponse rapide.

Il est très gratifiant de voir l'élaboration de ce manuel se concrétiser, marquant ainsi une étape importante dans le travail de la Direction de l'alerte précoce. Je tiens à saluer le dévouement du personnel de la Direction de l'alerte précoce et à le remercier pour ses efforts inlassables qui ont permis de parvenir à cette étape importante.

Le personnel de la Direction du genre et du Centre de la CEDEAO pour le développement du genre a apporté une immense contribution au contenu de ce manuel et je tiens à les remercier pour leur collaboration très fructueuse. La Direction de la Commission de la CEDEAO a donné l'impulsion nécessaire pour permettre à la Direction de l'alerte précoce de produire le présent manuel et je tiens à lui adresser mes remerciements pour le grand leadership dont elle a fait preuve.

Je voudrais exprimer ma gratitude à l'USAID et à son équipe du projet Réagir aux Données d'Alerte et de Réaction Précoce en Afrique de l'Ouest (REWARD) pour avoir accompagné le processus et fourni les ressources techniques et financières nécessaires à la réalisation du Manuel.

Pour clore, je réfléchis à la prise de conscience mondiale que l'alerte précoce est la condition sine qua non d'une prévention efficace des conflits et de la sécurité humaine et qu'une approche sensible au genre est nécessaire pour identifier rapidement les vulnérabilités au niveau micro et pour préparer des options de réponse adéquates qui garantissent la sécurité humaine aussi bien des femmes que des hommes.

Dr. GUEYE Abdou Lat, directeur du Centre d'alerte précoce de la CEDEAO

INTRODUCTION

Le Manuel de la CEDEAO sur l'intégration de la dimension genre dans l'alerte précoce et de réponse rapide est destiné à servir d'outil pratique pour l'application systématique des considérations liées au genre dans chaque aspect de l'alerte précoce et de réponse rapide.

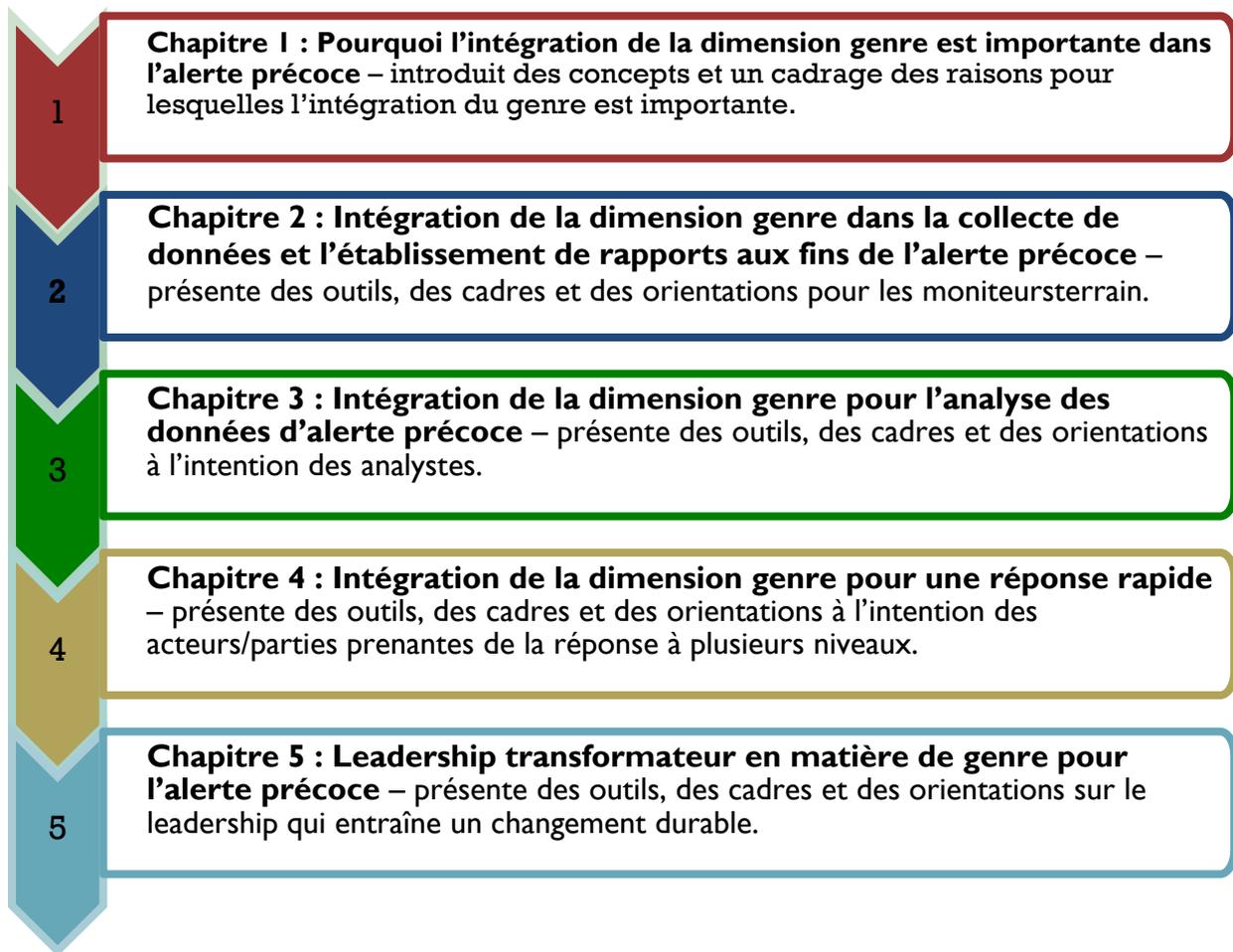
L'intégration de la dimension genre est le processus de prise en compte des rôles liés au genre, des normes de genre, des relations hommes-femmes, des structures et autres facteurs liés au genre qui façonnent les expériences et les perceptions des hommes et des femmes ; et l'évaluation des implications de toute action planifiée. Ce processus est nécessaire dans l'alerte précoce et de réponse rapide, étant donné que le genre influe sur la façon dont les individus vivent et perçoivent les événements liés à l'alerte précoce et la façon dont ils participent à l'alerte précoce et aux réponses rapides et en sont affectés. Les systèmes d'alerte précoce sont renforcés lorsque le genre est pris en compte, ce qui permet d'obtenir des ensembles de données plus solides ainsi que des recommandations et des interventions mieux ciblées et plus adaptées.

La méthodologie présentée dans le manuel n'est pas seulement adaptée au contexte de la CEDEAO, elle convient également à un large éventail de praticiens de l'alerte précoce et de réponse rapide qui entendent intégrer efficacement le genre dans leur travail.

Le manuel a été élaboré à la suite d'une série de consultations, de réunions et de formations avec des experts de la Commission des affaires politiques, de la paix et de la sécurité de la CEDEAO (PAPS), du Centre de la CEDEAO pour le développement du genre, de la Direction du genre de la CEDEAO et des moniteurs terrain de l'alerte précoce, et des partenaires (dont le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), le Mécanisme d'alerte précoce et de réponse aux conflits (CEWARN) et les organisations de la société civile (OSC).

COMMENT LE MANUEL EST STRUCTURÉ

Le présent manuel résume les outils, le cadre et les orientations relatifs à l'intégration de la dimension genre dans l'alerte précoce et réponse rapide. Il comporte cinq grands chapitres :



Des modules de formation ont été préparés qui reprennent ces chapitres et comprennent un sixième module sur l'évaluation de la formation. Ces modules de formation peuvent être utilisés et/ou adaptés aux fins du renforcement continu des capacités.

Chapitre un

Pourquoi l'intégration de la dimension genre est importante dans l'alerte précoce

Le présent chapitre donne un aperçu du cadre conceptuel de l'intégration de la dimension genre et examine les raisons pour lesquelles cette intégration peut renforcer et améliorer les systèmes d'alerte précoce. Il introduit des concepts et un cadre qui constituent la base des chapitres ultérieurs. Le lecteur doit d'abord comprendre pourquoi l'intégration de la dimension genre est importante avant d'explorer les possibilités de mise en œuvre. Le présent chapitre explique comment des facteurs tels que les normes de genre, les rôles liés au genre et les relations hommes-femmes, etc. peuvent influencer sur l'alerte précoce et comporte également un aperçu des instruments internationaux, régionaux et nationaux relatifs au genre et à l'alerte précoce. Le contenu du présent chapitre est conçu pour susciter une réflexion sur l'intégration de la dimension genre, qui sous-tendra directement les chapitres ultérieurs dans lesquels des outils et des cadres mettront cette réflexion en pratique.

Pour comprendre comment intégrer le genre, le lecteur doit d'abord comprendre comment les rôles liés au genre, les normes de genre, les relations, les structures et autres facteurs liés au genre influencent les expériences et les perceptions des hommes et des femmes. Examinez les concepts ci-après :

CONCEPTS DE BASE EN MATIÈRE DE GENRE¹

Intégration de la dimension genre : désigne le processus de prise en compte des rôles liés au genre, des normes de genre et des relations hommes-femmes, etc. et des inégalités basées sur le genre qui façonnent les expériences et les perceptions des hommes et des femmes. C'est le processus d'évaluation des implications des femmes et des hommes dans toute action planifiée. Dans le cas de l'alerte précoce au sein de la CEDEAO, ce processus intègre tous les aspects, allant de la collecte de données à la rédaction et à la mise en œuvre des recommandations de l'alerte précoce. L'intégration de la dimension genre est étroitement liée à l'équité entre les sexes en ce sens qu'elle cherche souvent à prendre en compte et à compenser les préjugés historiques ou systémiques.

Différence entre « sexe » et « genre » : le sexe d'une personne s'entend des caractéristiques biologiques et physiques qui déterminent si cette personne est de sexe masculin, féminin ou si elle est intersexuée. Quant au genre, il fait référence aux rôles, comportements, activités et attributs qu'une société donnée considère comme appropriés pour les femmes et les hommes à un moment donné. Ce sont des constructions sociales qui varient selon les cultures et changent au fil du temps.²

Normes de genre : les normes de genre sont des idées sur la façon dont les hommes et les femmes devraient être et agir. Nous assimilons et apprenons ces « règles » très tôt dans la vie. Les normes de genre sont les normes et les attentes auxquelles l'identité de genre se conforme de façon générale, dans l'étendue qui définit une société, une culture et une communauté spécifique à un moment donné.

Rôles liés au genre : Les rôles liés au genre font référence aux normes sociales et comportementales qui, dans une culture spécifique, sont largement considérées comme socialement appropriées pour les individus d'un sexe spécifique. Ces normes déterminent souvent les responsabilités et les tâches traditionnelles attribuées aux hommes, aux femmes, aux garçons et aux filles. Les rôles liés au genre sont souvent conditionnés par la structure du ménage, l'accès aux ressources, les impacts spécifiques de l'économie générale, la survenance de conflits ou de catastrophes et d'autres facteurs pertinents au niveau local tels que les conditions écologiques. À l'instar du genre lui-même, les rôles liés au genre peuvent évoluer au fil du temps.

Relations hommes-femmes : Les relations hommes-femmes constituent le sous-ensemble spécifique des relations sociales unissant les hommes et les femmes en tant que groupes sociaux dans une communauté particulière, y compris la manière dont le pouvoir, l'accès aux ressources et leur contrôle sont répartis entre les hommes et les femmes. Les relations hommes-femmes s'entrecroisent avec toutes les autres influences sur les relations

¹ La plupart des définitions sont adaptées de ONU Femmes, « Glossaire de l'égalité des sexes » <https://trainingcentre.unwomen.org/mod/glossary/view.php>.

² Saferworld. 2014. Boîte à outils pour l'analyse de genre des conflits. Londres, Royaume-Uni.

sociales – âge, appartenance ethnique, race et religion, etc. – pour déterminer la position et l'identité des personnes dans un groupe social. À l'instar du genre lui-même, les relations hommes-femmes peuvent évoluer au fil du temps.

Risques et vulnérabilités liés au genre : ce concept signifie qu'il faut comprendre que les hommes et les femmes pourraient être confrontés à des risques et à des vulnérabilités différents liés à leur genre et façonnés par les rôles liés au genre, les normes de genre et les relations hommes-femmes. La vulnérabilité est tout facteur structurel tel que le chômage, la pauvreté, l'inégalité, le climat, etc. qui est susceptible de se transformer en un moteur de conflit pouvant affecter différemment les femmes, les hommes, les garçons et les filles. Un risque est un danger ou une menace, résultant de l'exacerbation ou de la combinaison d'un ou de plusieurs facteur(s) de vulnérabilité. Il s'entend de tout facteur événementiel, tel que des élections, une catastrophe naturelle, etc., susceptible de devenir un déclencheur de conflit.

Masculinité et féminité : s'entend d'un ensemble de caractéristiques et de traits, de valeurs, d'apparences et de comportements liés à ce qu'implique le fait d'être un homme (masculinité) et une femme (féminité). Ces termes sont liés aux normes de genre et se rapportent aux notions et idéaux perçus par rapport à la façon dont les hommes et les femmes devraient ou sont censés se comporter dans un cadre donné. La masculinité ne concerne pas seulement les hommes ; les femmes interprètent et produisent également le sens et les pratiques relevant de la masculinité. Dans de nombreuses sociétés, les valeurs liées à la masculinité sont généralement considérées comme supérieures à celles associées à la féminité.

Intersectionnalité : reconnaître que le genre n'est qu'une composante de l'identité d'une personne et que les expériences et les perceptions peuvent également être influencées par des facteurs tels que l'âge, la classe sociale, la race, l'appartenance ethnique, la nationalité et la religion.

Différence entre « égalité des sexes » et « équité entre les sexes » : L'égalité des sexes est la valorisation égale par la société des similitudes et des différences entre les hommes et les femmes et des rôles qu'ils jouent (c'est-à-dire, l'égalité de conditions, de traitement et de chances) ; l'équité entre les sexes est le processus consistant à être juste et équitable en reconnaissant qu'il y a eu des préjugés et des discriminations historiques et systémiques à l'égard des femmes et des filles – par conséquent, des mesures temporaires spéciales peuvent être nécessaires pour compenser les préjugés historiques ou systémiques en fonction des besoins identifiés de chaque groupe.

Agence : l'agence s'entend de la capacité d'un individu à agir dans un environnement ou une situation donnée. Dans les considérations liées au genre, le terme « agence » désigne

la capacité d'une femme ou d'un homme à agir en son nom pour résoudre des problèmes qui le/la touchent.

Intégration de la dimension genre : L'intégration identifie les disparités entre les hommes et les femmes, afin de s'assurer de la prise en compte des préoccupations et des expériences des femmes, des hommes, des filles et des garçons dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et des programmes dans tous les domaines, afin de garantir des avantages égaux pour tous.³

Examen des structures et des politiques nationales existantes en matière d'intégration de la dimension genre

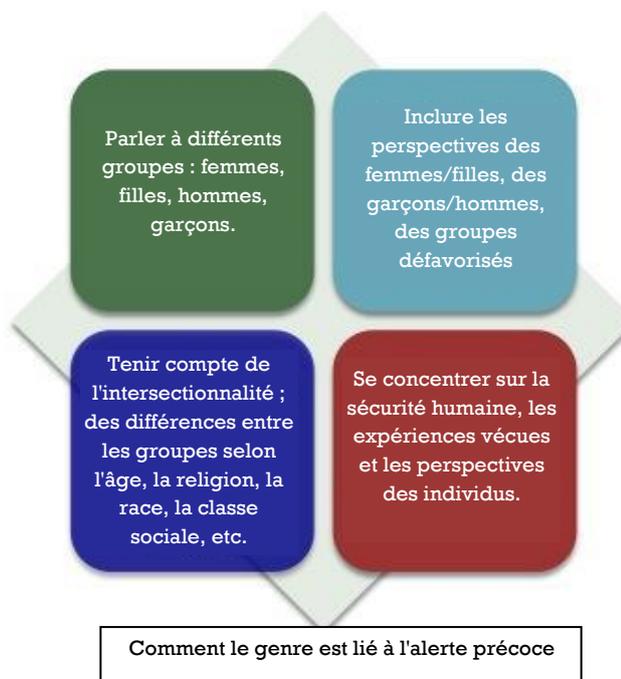
En complément des instruments internationaux, continentaux et régionaux sur l'intégration de la dimension genre, il est vivement recommandé de prendre en compte les structures ou politiques existantes qui promeuvent l'agenda de l'intégration de la dimension genre lors de l'utilisation du présent manuel au niveau national, en particulier par les Centres nationaux de la CEDEAO. Par exemple, les Plans d'action nationaux (PAN) pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité devraient être utilisés par les Centres nationaux de la CEDEAO, en plus de la Constitution et des autres outils d'intégration de la dimension genre en vigueur. L'objectif est de tirer parti des politiques et des structures existantes pour promouvoir l'agenda de l'égalité des sexes, tout en identifiant les lacunes et en concevant des stratégies de plaidoyer adéquates pour influencer les politiques nationales en vue d'une meilleure intégration de la dimension genre au niveau national.

³ *ACTE additionnel A/SA.02/05/15 relatif à l'égalité des droits entre les femmes et les hommes pour le développement durable dans l'espace CEDEAO*

COMMENT LE GENRE EST LIÉ À L'ALERTE PRÉCOCE

Le genre est lié à l'alerte précoce pour diverses raisons, notamment :

- comprendre comment le genre influe sur les expériences et les perceptions des individus aide à identifier à qui s'adresser et quelles questions poser ;
- reconnaître que toutes les femmes (ou tous les hommes) ne sont pas les mêmes nous obligera à rechercher des informations auprès de sources diverses ; comprendre les rôles liés au genre/normes de genre/rerelations hommes-femmes nous aidera à identifier nos propres préjugés et la manière dont ces préjugés pourraient affecter notre collecte de données, nos rapports, nos analyses et nos recommandations en matière d'alerte précoce.
- Souvent, lorsque l'on utilise une approche « ne tenant pas compte du genre » ou « neutre du point de vue du genre », les perspectives et expériences des hommes sont les seules à être prises en compte ou jouent un rôle bien plus important que celles des femmes.
- Les femmes sont souvent une source d'information inexploitée. Les systèmes d'alerte précoce qui ne tiennent pas compte du point de vue des femmes peuvent passer à côté d'informations importantes qui sont plus facilement accessibles aux femmes ou qui sont jugées plus importantes par les femmes et peuvent donc ne pas tenir compte d'indicateurs qui pourraient s'avérer essentiels pour anticiper les conflits et être des partenaires actifs dans la résolution de ces conflits.



Par exemple, les femmes et les jeunes filles sont souvent principalement les personnes qui vont chercher l'eau, en sont les principales utilisatrices et gestionnaires. Leurs points de vue sont donc essentiels pour surveiller la disponibilité de l'eau, car elles seront probablement les premières à être informées des baisses ou des pénuries. La baisse de la fréquentation scolaire des filles pourrait être un indicateur de pénurie d'eau, car la diminution de la disponibilité de l'eau pourrait augmenter leur charge de travail et la distance parcourue pour aller chercher l'eau.

- L'intégration de la dimension genre met également l'accent sur l'intersectionnalité, ou la diversité existant au sein des groupes de femmes et d'hommes et qui est influencée par des facteurs tels que l'âge, la classe sociale, la race et la religion. En d'autres termes, l'intégration de la dimension genre reconnaît que si seuls les besoins et intérêts des femmes chrétiennes, par exemple, sont pris en compte dans une évaluation d'alerte précoce, il pourrait en résulter la marginalisation des femmes musulmanes et des autres femmes, ou les politiques pourraient même leur porter préjudice. Les femmes (et les hommes) ne sont pas toutes (tous) les mêmes. Leurs expériences et leurs perceptions sont influencées non seulement par le genre, mais également par ces facteurs supplémentaires que sont l'âge, la classe sociale, la race, la religion, etc.
- Le genre et l'alerte précoce sont étroitement liés au concept de « sécurité humaine ». « La sécurité humaine représente un mouvement de distanciation par rapport aux conceptions traditionnelles de la sécurité, centrées sur l'État » (qui se concentraient principalement sur la sécurité des États contre une agression militaire), « pour se concentrer sur la sécurité des individus, en attirant l'attention sur une multitude de menaces qui recoupent différents aspects de la vie humaine et en mettant ainsi en évidence les liens entre la sécurité, le développement et les droits humains »⁴. Il s'agit, en partie, d'une réponse à la nature évolutive des menaces à la sécurité, qui comprennent les catastrophes naturelles et d'origine humaine, les conflits et la violence interne, les déplacements massifs, les risques liés à la santé, les ralentissements économiques et financiers soudains, la traite des êtres humains, le terrorisme et l'extrémisme violent.

⁴ Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine, « La sécurité humaine en théorie et en pratique », Nations Unies, 2009, p.5-6.

Instruments internationaux et régionaux sur le genre

Les instruments internationaux et régionaux reconnaissent que l'intégration de la dimension genre dans l'alerte précoce est essentielle au développement humain et au progrès de la société. Il existe un certain nombre d'instruments juridiques spécifiques au genre dont l'objectif premier est de lutter contre l'inégalité ou la discrimination entre les sexes. Il s'agit notamment des instruments internationaux, africains et de la CEDEAO, qui témoignent du large consensus mondial sur l'importance de la reconnaissance du genre. Il convient de noter que si la plupart de ces normes et standards font référence aux femmes et aux filles, du fait spécifiquement des risques et vulnérabilités disproportionnés auxquels elles sont exposées, il est important d'éviter de confondre « genre » et « femmes ». Au nombre des instruments se rapportant spécifiquement au genre figurent :

- La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) (1979) ;
- la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes (1993) ;
- La Déclaration et le Programme d'action de Beijing (1995) ;
- les Résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies (RCSNU) sur les femmes, la paix et la sécurité ;
- Le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (2003) ;
- La Politique de la CEDEAO en matière de genre (2004) ;
- l'Acte additionnel relatif à l'égalité des droits entre les femmes et les hommes pour le développement durable dans l'espace CEDEAO (2015), qui couvre les droits et les protections des femmes dans toute une série de secteurs, notamment la gouvernance et la prise de décision ; la violence sexiste ; la santé et le VIH/sida ; la prévention et la gestion des conflits ; la consolidation de la paix et la sécurité ; l'environnement, l'eau, l'assainissement et le changement climatique ; et appelle également à un rôle accru des femmes dans les mécanismes d'alerte précoce (article 3) ;
- La Politique de la CEDEAO pour l'intégration du genre dans l'accès à l'énergie (2015), qui vise à fournir aux décideurs des indicateurs importants et fondés sur les droits de l'homme et des arguments rigoureux pour aligner les interventions énergétiques sur les principes de l'égalité des sexes ; et
- Le Cadre du Plan stratégique de la CEDEAO pour le genre (2017), qui vise à traduire la Politique de la CEDEAO en matière de genre en action en se concentrant sur les questions stratégiques, les buts, les objectifs et les stratégies de programme. Les domaines stratégiques comprennent le renforcement des institutions, l'économie et la pauvreté, les questions socioculturelles, l'éducation et la formation, la santé, en particulier la santé maternelle et le VIH/sida, les questions juridiques, ainsi que la gouvernance, la prise de décision, la démocratie et les droits de l'homme.

Il existe également un éventail d'instruments internationaux et régionaux qui sont par ailleurs neutres en termes de genre, mais qui mentionnent spécifiquement l'importance de l'égalité des droits et de la participation des femmes et des hommes. Ce sont :

- Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1976) ;
- La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (1981) ;
- Le Traité révisé de la CEDEAO (1993) et son Protocole additionnel sur la démocratie et la bonne gouvernance (2001) ;
- La Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance (2007) ;
- Le Cadre de prévention des conflits de la CEDEAO (CPCC) (2008) ; et
- Le Protocole additionnel sur la démocratie et la bonne gouvernance (2001) ; et
- Les Objectifs de développement durable (ODD) (2015).

Les polycopiés inclus ci-dessous contiennent des descriptions plus détaillées des instruments mentionnés ci-dessus ainsi que des extraits des instruments qui s'alignent sur les cinq domaines thématiques de la CEDEAO pour l'alerte précoce.

INSTRUMENTS INTERNATIONAUX ET RÉGIONAUX SUR LE GENRE

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) (1979) : la CEDAW a été adoptée en 1979 par l'Assemblée générale des Nations Unies (ONU). En mars 2017, on dénombrait 189 États parties à la Convention, qui reconnaît qu'il continue d'exister une forte discrimination à l'égard des femmes et met l'accent sur l'égalité des hommes et des femmes ainsi que leur droit égal aux libertés fondamentales et aux droits de l'homme. La Convention tient les États parties pour responsables de l'adoption de la législation et des autres mesures appropriées.

Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes (1993) : elle a été adoptée en décembre 1993 par l'Assemblée générale des Nations Unies. Il s'agit du premier instrument international qui traite explicitement de la violence à l'égard des femmes et fournit un cadre pour l'action nationale et internationale.

Déclaration et programme d'action de Beijing (1995) : bien qu'ils ne soient pas juridiquement contraignants, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing représentent les engagements pris par 189 gouvernements pour réaliser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. La Déclaration porte sur 12 domaines critiques de préoccupation : les femmes et l'environnement, les femmes au pouvoir et dans la prise de décision ; la petite fille ; les femmes et l'économie ; les femmes et la pauvreté ; la violence à l'égard des femmes ; les droits humains des femmes ; l'éducation et la formation des femmes ; les mécanismes institutionnels pour la promotion des femmes ; les femmes et la santé ; les femmes et les médias ; et les femmes et les conflits armés.

Objectifs de développement durable (ODD) (2015) : l'Agenda 2030 a été adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2015. Il présente 17 objectifs de développement durable dans tout un éventail de secteurs, notamment la santé, le climat, la sécurité alimentaire et hydrique et la gouvernance. L'ODD 5 mentionne spécifiquement l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles. L'Agenda reconnaît que l'autonomisation des femmes recoupe tous les objectifs et que la réalisation du plein potentiel humain et du développement durable ne saurait advenir si la moitié de l'humanité continue d'être privée de ses droits fondamentaux et de ses possibilités. L'Agenda appelle, en outre, à l'intégration systématique d'une perspective genre dans sa mise en œuvre.

Résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies (RCSNU) sur les femmes, la paix et la sécurité : il existe huit résolutions sur les femmes, la paix et la sécurité qui se concentrent sur deux thèmes : le leadership des femmes dans le rétablissement de la paix et la prévention des conflits, et la prévention de la violence sexuelle liée aux conflits et la riposte à ce type de violence. Il s'agit des résolutions ci-après : RCSNU 1325 (2000), 1820 (2009), 1888 (2009), 1889 (2010), 1960 (2011), 2105 (2013), 2122 (2013), et 2242 (2015).

Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (1981) : la Charte est un instrument international des droits de l'homme destiné à promouvoir et à protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales sur le continent africain. Cinquante-trois États membres de l'Union africaine (UA) l'ont signé et ratifié. Son article 18(3) reconnaît largement les droits des femmes en demandant aux États de « veiller à l'élimination de toute discrimination contre la femme et d'assurer la protection des droits de la femme et de l'enfant tels que stipulés dans les déclarations et conventions internationales ».

Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (2003) : le Protocole consacre des droits et des protections spécifiques aux femmes qui ne sont pas spécifiés dans la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, notamment le droit à la vie, à l'intégrité, à la sécurité, à la participation politique, à la sécurité alimentaire et à un environnement sain et durable. Il a été signé et ratifié par 36 États membres de l'Union africaine, dont 13 des 15 États membres de la CEDEAO.

Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance (2007) : l'Union africaine a élaboré la Charte sous forme de feuille de route pour encourager une meilleure gouvernance. Elle définit les normes internationales de bonne gouvernance et de démocratie dans des domaines tels que l'État de droit, les élections libres et équitables et la condamnation des changements anticonstitutionnels de gouvernement. Son article 8 appelle à l'élimination de toutes les formes de discrimination fondées sur le sexe et exige des États parties qu'ils adoptent des mesures législatives et administratives pour garantir les droits des femmes. Dix États membres de la CEDEAO ont signé et ratifié la Charte.

Il existe plusieurs instruments internationaux et régionaux sur le genre qui sont applicables à l'alerte précoce, notamment :

LES INSTRUMENTS DE LA CEDEAO RELATIFS AU GENRE

L'article 64 du Traité révisé de la CEDEAO (1993) exige que « les États membres... élaborent, harmonisent, coordonnent et définissent des politiques et des mécanismes appropriés pour améliorer les conditions économiques, sociales et culturelles des femmes. »

Le Protocole additionnel sur la démocratie et la bonne gouvernance (2001) définit les critères de convergence constitutionnelle à remplir par les membres de la communauté sur la base des principes de bonne gouvernance. Il engage les États membres à œuvrer à la réduction de la pauvreté et à maintenir, défendre et promouvoir les normes internationales relatives aux droits humains fondamentaux, y compris les droits des minorités, des enfants, des jeunes et des femmes.

Le Cadre de prévention des conflits de la CEDEAO (CPCC) (2008) fournit des orientations pratiques et des directives sur la prévention des conflits et relève l'importance d'inclure la participation des femmes, le renforcement des capacités, la protection et les droits, etc., dans l'élaboration des politiques régissant l'alerte précoce, la diplomatie préventive, la démocratie et la gouvernance politique, les droits de l'homme et l'État de droit, et les initiatives transfrontalières. Il appelle également à la prise en compte et à l'équilibre du genre dans la gouvernance de la sécurité (article 74) et à la nécessité d'intégrer le genre dans tous les aspects de l'architecture de paix et de sécurité de la CEDEAO (article 82).

L'Acte additionnel relatif à l'égalité des droits entre les femmes et les hommes pour le développement durable dans l'espace CEDEAO (2015) couvre les droits et les protections des femmes dans tout un éventail de secteurs, notamment la gouvernance et la prise de décision, l'éducation et la formation, l'accès aux ressources financières et à l'emploi, la jeunesse et le développement, la violence basée sur le genre, la santé et le VIH/sida, la prévention et la gestion des conflits, la consolidation de la paix et la sécurité, les médias, l'information et la communication, l'environnement, l'eau, l'assainissement et le changement climatique, l'agriculture et le développement durable, ainsi que les infrastructures, l'énergie et les mines. L'article 3 stipule que l'objectif de la loi est notamment de garantir « un plus grand rôle pour les femmes dans les mécanismes d'alerte précoce dans l'espace CEDEAO ».

La Politique de la CEDEAO pour l'intégration du genre dans l'accès à l'énergie (2015) vise à fournir aux décideurs des indicateurs importants et fondés sur les droits de l'homme ainsi que des arguments rigoureux pour aligner les interventions dans le domaine

de l'énergie sur les principes d'égalité des sexes. Cette politique vise à utiliser un cadre d'intégration de la dimension genre comme moyen pour les ministères de l'Énergie d'atteindre les objectifs d'accès à l'énergie de manière à valoriser le rôle des femmes en tant qu'utilisatrices d'énergie, membres de la communauté, propriétaires d'entreprises et décideurs.

La Politique de la CEDEAO en matière de genre comporte huit domaines prioritaires : 1) créer la volonté politique nécessaire à la mise en place d'un environnement propice à l'égalité et à l'équité entre les hommes et les femmes pour parvenir à un développement durable ; 2) adopter une approche sous-régionale dans la mise en œuvre des actions internationales, régionales et nationales en matière d'égalité des sexes et de droits de l'homme ; 3) renforcer la participation et les rôles de leadership des femmes dans la politique, la gouvernance et la prise de décision ; 4) promouvoir un accès équitable à une éducation de qualité et répondre aux préoccupations sociales et culturelles des femmes ; 5) accélérer le développement économique et la participation plus équitable des femmes à l'économie ; 6) créer un environnement pour la protection juridique des hommes et des femmes, assurant ainsi l'égalité des sexes ; 7) prendre en compte les perspectives genre en matière de santé reproductive et de VIH/sida ; et 8) réorienter les ressources publiques vers les questions d'égalité et d'équité entre les sexes, favorisant ainsi un taux plus élevé de formation du capital humain et une croissance économique plus forte.

Le Cadre du plan stratégique de la CEDEAO pour le genre vise à traduire la politique en matière de genre en action en se concentrant sur les questions stratégiques, les buts, les objectifs et les stratégies de programme. Les domaines stratégiques comprennent le renforcement des institutions, l'économie et la pauvreté, les questions socioculturelles, l'éducation et la formation, la santé, en particulier la santé maternelle et le VIH/sida, les questions juridiques, ainsi que la gouvernance, la prise de décision, la démocratie et les droits de l'homme.

Le Cadre et le plan d'action de la CEDEAO sur le genre et la migration (2015) visent à mettre en lumière la dimension genre de la migration et la manière dont elle affecte différemment les hommes et les femmes et ce qui doit être fait.

LES DOMAINES THÉMATIQUES D'ALERTE PRÉCOCE DE LA CEDEAO ET LES NORMES ET STANDARDS MONDIAUX LIÉS AU GENRE

<p>Domaine thématique de la CEDEAO</p>	<p>Normes et standards mondiaux liés au genre</p>
<p>CRIME ET CRIMINALITÉ</p> <p>(par exemple, trafic de drogue/traité d'êtres humains et criminalité organisée/cybercriminalité/migration)</p>	<p><u>Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) (1979)</u></p> <p>Article 6 : Les États parties prennent toutes les mesures appropriées, y compris des dispositions législatives, pour supprimer, sous toutes leurs formes, le trafic des femmes et l'exploitation de la prostitution des femmes.</p> <p><u>Déclaration et programme d'action de Beijing (1995)</u></p> <p>Objectif stratégique D.3 : Éliminer la traite des femmes et aider les victimes de la violence liée à la prostitution et à la traite.</p> <p><u>Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (2003)</u> : C'est le premier instrument juridiquement contraignant au niveau mondial comportant une définition convenue de la traite des personnes. Voir également la <u>Résolution 67/145 (2012) de l'Assemblée générale des Nations Unies</u> sur la traite des femmes et des filles.</p> <p><u>Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (2003)</u></p> <p>Article 3 : Les États adoptent et mettent en œuvre les mesures appropriées afin d'assurer la protection du droit de la femme au respect de sa dignité et sa protection contre toutes formes de violence, notamment la violence sexuelle et verbale.</p> <p>Article 4 : Toute femme a droit au respect de sa vie, de son intégrité physique et à la sécurité de sa personne. Toutes formes d'exploitation, de punition et de traitement cruel, inhumain ou dégradant doivent être interdites.</p>

	<p>Article 8 : Les femmes et les hommes jouissent de droits égaux devant la loi et jouissent du droit à la protection et au bénéfice égaux de la loi.</p> <p>Concernant la violence à l'égard des femmes :</p> <p><u>Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes (1993)</u></p> <p><u>Déclaration et programme d'action de Beijing (1995)</u></p> <p>Objectif stratégique D.1 : Prendre des mesures concertées afin de prévenir et d'éliminer la violence à l'égard des femmes.</p> <p>Objectif stratégique D.2 : Étudier les causes et conséquences de la violence à l'égard des femmes et l'efficacité des mesures de prévention.</p> <p><u>Objectifs de développement durable (ODD) (2015)</u></p> <p>Cible 5.2 : Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.</p> <p><u>Résolution 67/144 (2013) de l'Assemblée générale des Nations Unies</u> sur l'intensification des efforts visant à éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes</p> <p><u>Cadre de prévention des conflits de la CEDEAO (2008)</u></p> <p>Article 82(k) : Les États membres doivent prendre des mesures pratiques pour placer les organisations féminines au premier rang des initiatives communautaires et transfrontalières, y compris les programmes de lutte contre le trafic humain, le VIH/sida et les MST.</p> <p>Article 82(e) : La CEDEAO doit faciliter l'élaboration d'une stratégie régionale de lutte contre les violences sexistes (VBG) et le renforcement des mesures législatives et judiciaires, la sensibilisation et la formation sur les VBG dans les États membres.</p>
--	---

	<p>Article 83(c) : Un accent spécial doit être mis sur l'adoption et la mise en œuvre pratique des mesures visant à lutter contre les violences faites aux femmes à travers le code pénal au niveau national et régional.</p> <p><u>L'Acte additionnel relatif à l'égalité des droits entre les femmes et les hommes pour le développement durable dans l'espace CEDEAO (2015)</u> exige des États membres qu'ils prennent un certain nombre de mesures pour prévenir la traite des êtres humains et fournir des services complets aux survivants. (Article 25)</p> <p>Article 23 : Les États membres : a) adoptent des lois interdisant toutes les formes de violences basées sur le genre, et veillent à leur application ; b) s'assurent que les auteurs des violences basées sur le genre, y compris les violences dans la famille, de harcèlement sexuel, de mutilation génitale féminine et toutes les autres formes de violences basées sur le genre soient traduits en justice devant une juridiction compétente et sanctionnés conformément aux dispositions en vigueur.</p>
<p>SÉCURITÉ (par exemple, terrorisme, extrémisme violent et sécurité maritime)</p>	<p><u>Résolution 2178 (2014) du Conseil de sécurité des Nations Unies</u> pour endiguer le flux de combattants terroristes étrangers :</p> <p>Paragraphe 16 : Encourage les États Membres à faire participer les populations locales et les organisations non gouvernementales compétentes à l'élaboration de stratégies de lutte contre le discours extrémiste violent qui peut inciter à la commission d'actes de terrorisme, à faire changer les conditions propices à la propagation de l'extrémisme violent, qui peut conduire au terrorisme, y compris en donnant voix au chapitre aux jeunes, aux familles, aux femmes, aux chefs religieux et culturels et aux responsables de l'éducation, et tous les autres groupes de la société civile concernés, et à adopter des stratégies personnalisées visant à lutter contre l'embrigadement dans cette forme d'extrémisme violent et à promouvoir l'inclusion et la cohésion sociales.</p>

Résolution 2242 (2015) du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité

Paragraphe 11 : Demande que les États Membres et l'Organisation prennent davantage en considération les questions relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité, à la lutte contre le terrorisme et à la lutte contre l'extrémisme violent pouvant favoriser le terrorisme...

Paragraphe 12 : Exhorte les États Membres... à mener des travaux de recherche axée sur la problématique hommes-femmes et de collecte de données relatives aux facteurs de radicalisation parmi les femmes, et sur les incidences des stratégies de lutte contre le terrorisme sur les droits fondamentaux des femmes et sur les organisations de femmes...

Paragraphe 13 : Exhorte les États Membres... à assurer la participation et l'autorité des femmes et des organisations de femmes pour ce qui est de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent pouvant déboucher sur le terrorisme...

Cadre de prévention des conflits de la CEDEAO (2008)

Article 82(h) : Les États membres doivent prendre des mesures pratiques visant à accroître le nombre de femmes à des postes de responsabilité en ce qui concerne les affaires de paix et de sécurité à tous les niveaux des institutions gouvernementales.

Article 82(j) : Les États membres doivent adopter des mesures pratiques, y compris des réformes législatives et positives visant à promouvoir le recrutement des femmes dans les forces armées et autres agences de sécurité, et leur participation active aux composantes militaires et civiles de la Force en attente de la CEDEAO (FAC).

**GOUVERNANCE
ET DROITS DE
L'HOMME**

**(par exemple,
gouvernance
politique, élections,
explosion
démocratique des
jeunes, chômage et
genre)**

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) (1979)

Article 7 : Les États parties prennent toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans la vie politique et publique du pays et, en particulier, leur assurent, dans des conditions d'égalité avec les hommes, le droit : a) de voter ... ; b) de prendre part à l'élaboration [et à l'exécution] de la politique de l'État...

Article 8 : Les États parties prennent toutes les mesures appropriées pour assurer aux femmes, dans des conditions d'égalité avec les hommes et sans aucune discrimination, la possibilité de représenter leur gouvernement au niveau international...

Déclaration et programme d'action de Beijing (1995)

Objectif stratégique G.I : Prendre des mesures propres à assurer aux femmes l'égalité d'accès et la pleine participation aux structures du pouvoir et à la prise de décisions.

Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (2003)

Article 9 : Les États entreprennent des actions positives spécifiques pour promouvoir la gouvernance participative et la participation paritaire des femmes dans la vie politique de leurs pays, à travers une action affirmative... Les États assurent une représentation et une participation accrues, significatives et efficaces des femmes à tous les niveaux de la prise des décisions.

La Résolution 58/142 (2003) de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les femmes et leur participation à la vie politique stipule que les États membres devraient prendre des mesures, notamment pour : suivre les progrès réalisés dans la représentation des femmes ; veiller à ce que les mesures visant à concilier vie familiale et vie professionnelle s'appliquent de manière égale aux femmes et aux hommes ; élaborer des mécanismes et des programmes de formation qui encouragent les femmes à participer au processus électoral et améliorent

	<p>leur capacité à voter en connaissance de cause lors d'élections libres et équitables ; promouvoir la participation des jeunes, en particulier des femmes, aux organisations de la société civile ; et élaborer des programmes visant à éduquer et à former les femmes et les filles à l'utilisation des médias et des technologies de l'information et de la communication.</p> <p><u>Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance (2007)</u></p> <p>Article 29 : Les États parties créent les conditions nécessaires pour assurer la participation pleine et entière des femmes aux processus et structures de prise de décision à tous les niveaux, en tant qu'élément essentiel de la promotion et de la pratique d'une culture démocratique. Les États parties prennent des mesures susceptibles d'encourager la pleine participation des femmes dans le processus électoral et l'équilibre entre homme et femme dans la représentation à tous les niveaux, y compris au niveau des corps législatifs.</p> <p><u>La Résolution 66/130 (2011) de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les femmes et leur participation à la vie politique</u> réaffirme la précédente résolution de 2003 et invite les États à « éliminer les lois, règlements et pratiques qui, de manière discriminatoire, empêchent ou limitent la participation des femmes au processus politique » et à « renforcer la participation des femmes à la vie politique, accélérer la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes, et... promouvoir et protéger les droits humains des femmes en ce qui concerne : a) l'implication dans des activités politiques ; b) la participation à la conduite des affaires publiques ; c) la libre association ; d) les réunions pacifiques ; e) l'expression de leurs opinions et la recherche, la réception et le partage sans entrave d'informations et d'idées ; f) le vote lors d'élections et de référendums publics et l'éligibilité à des organes ouverts à des élections publiques dans des conditions d'égalité avec les hommes ; g) la participation à la formulation de la politique du gouvernement... »</p>
--	--

	<p><u>Objectifs de développement durable (ODD) (2015)</u></p> <p>Cible 5.5 : Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité.</p> <p><u>Protocole de la CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance (2001)</u></p> <p>Article 2(3) : Les États membres prendront les mesures appropriées pour que les femmes aient, comme les hommes, le droit de voter et d'être élues lors des élections, de participer à la formulation et à la mise en œuvre des politiques gouvernementales et d'occuper et de remplir des fonctions publiques à tous les niveaux de l'État.</p> <p><u>Cadre de prévention des conflits de la CEDEAO (2008)</u></p> <p>Article 53(d) : La CEDEAO doit faciliter, et les États membres doivent adopter et mettre en œuvre des programmes ciblés en vue d'accroître l'implication active des femmes dans la prise de décisions, la recherche de postes électifs et la participation au processus électoral.</p> <p>Article 54(f) : Les bases d'évaluation des progrès enregistrés dans la promotion de la composante Démocratie et gouvernance politique doivent inclure... la disponibilité et l'application de politiques positives sur les minorités, les femmes, les jeunes et les marginalisés, y compris les systèmes de quotas et d'exception pour les femmes, ainsi que les incitations pour les partis favorables aux femmes.</p> <p>Article 55(h) : Les parties prenantes doivent satisfaire les besoins suivants en matière de capacités dans le cadre de la composante « démocratie et gouvernance politique » :... organiser des ateliers de formation à l'intention des partis politiques et des associations féminines, et leur fournir des ressources en vue d'accroître la participation des femmes à tous les niveaux du domaine politique.</p>
--	---

	<p>Article 57 : La CEDEAO doit faciliter l'adoption et l'application des politiques liées aux droits de l'Homme en faveur des groupes marginalisés, notamment les minorités ethniques et religieuses, les femmes et les jeunes, en particulier dans les domaines de la participation politique, des droits politiques, des droits à la succession et à la propriété.</p> <p><u>Acte additionnel relatif à l'égalité des droits entre les femmes et les hommes pour le développement durable dans l'espace CEDEAO (2015)</u></p> <p>Article 11 : Les États membres veillent à prendre des mesures correctives des discriminations afin de s'assurer que la parité sera effective dans les postes de prise de décision dans les secteurs public et privé... Les États membres veillent à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de démontrer le lien essentiel entre une représentation équilibrée du genre, la bonne gouvernance, la démocratie et le développement durable.</p> <p>Article 12 : Les États membres adoptent des mesures législatives et autres stratégies spécifiques afin d'assurer l'égalité de participation entre les femmes et les hommes à tous les processus électoraux... y compris dans la désignation des représentants politiques et à la prise de décision...</p>
<p>SANTÉ (par exemple, épidémies, pandémies et infrastructures de santé publique)</p>	<p><u>Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) (1979)</u></p> <p>Article 12 : Les États parties prennent toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans le domaine des soins de santé en vue de leur assurer, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, les moyens d'accéder aux services médicaux, y compris ceux qui concernent la planification de la famille.</p> <p>Article 30 : Les États membres doivent : a) prendre des mesures appropriées pour protéger et soutenir les femmes souffrant de problèmes liés à la santé de la reproduction, tels que la fistule obstétricale, les cancers propres aux femmes, le prolapsus utérin, les grossesses précoces et la stérilité ; b)</p>

	<p>élaborer et mettre en œuvre des politiques et des interventions visant à garantir la reconnaissance idoine du travail effectué par les femmes prestataires de soins de santé, afin de garantir qu'elles reçoivent les ressources et le soutien psychologique appropriés ; c) encourager les hommes à devenir prestataires de soins de santé ; et d) apporter un soutien aux femmes vivant avec le VIH/sida.</p> <p>Article 31 : Les États membres prennent toutes les mesures nécessaires pour mettre en œuvre des politiques et des interventions tenant compte de la dimension genre et visant à fournir des services de prévention, de traitement, de soins et soutien en ce qui concerne les IST et le VIH/sida.</p> <p><u>Déclaration et programme d'action de Beijing (1995)</u></p> <p>Objectif stratégique C.1 : Élargir l'accès des femmes tout au long de leur vie à des soins de santé, à l'information et à des services connexes adaptés, abordables et de bonne qualité.</p> <p>Objectif stratégique C.3 : Lancer des initiatives tenant compte des besoins des femmes face aux maladies sexuellement transmissibles, au VIH/sida et aux autres problèmes de santé se rapportant à la sexualité et à la procréation.</p> <p><u>Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (2003)</u></p> <p>Article 14 : Les États assurent le respect et la promotion des droits de la femme à la santé, y compris la santé sexuelle et reproductive... Les États prennent toutes les mesures appropriées pour : a) assurer l'accès des femmes aux services de santé adéquats, à des coûts abordables et à des distances raisonnables, y compris les programmes d'information, d'éducation et de communication pour les femmes, en particulier celles vivant en milieu rural ; b) fournir aux femmes des services pré et postnatals et nutritionnels pendant la grossesse et la période d'allaitement et améliorer les services existants ; c) protéger les droits reproductifs des femmes, particulièrement en autorisant l'avortement médicalisé, en cas d'agression sexuelle, de viol, d'inceste et lorsque la grossesse</p>
--	---

	<p>met en danger la santé mentale et physique de la mère ou la vie de la mère ou du fœtus.</p> <p><u>Objectifs de développement durable (ODD) (2015)</u></p> <p>Cible 3.1 : D’ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes’.</p> <p>Cible 5.6 : Assurer l’accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation...</p> <p><u>Cadre de prévention des conflits de la CEDEAO (2008)</u></p> <p>Article 82(k) : Les États membres doivent prendre des mesures pratiques pour placer les organisations féminines au premier rang des initiatives communautaires et transfrontalières, y compris les programmes de lutte contre le trafic humain, le VIH/sida et les MST.</p> <p><u>Acte additionnel relatif à l’égalité des droits entre les femmes et les hommes pour le développement durable dans l’espace CEDEAO (2015)</u></p> <p>Article 29 : Les États membres... adoptent et mettent en œuvre des cadres, des politiques, des stratégies, des programmes pour offrir des prestations de services à moindre coût et soucieuses de respecter l’égalité de genre...</p>
<p>ENVIRONNEMENT</p> <p>(par exemple, changement climatique, catastrophes naturelles, sécurité alimentaire, transhumance et régime foncier)</p>	<p><u>Protocole à la Charte africaine des droits de l’homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (2003)</u></p> <p>Article 15 : a) assurer aux femmes l’accès à l’eau potable, aux sources d’énergie domestique, à la terre et aux moyens de production d’aliments nutritifs ; b) établir des systèmes d’approvisionnement et de stockage adéquats pour assurer la sécurité alimentaire.</p> <p>Article 18 : Les femmes ont le droit de vivre dans un environnement sain et viable. Les États parties prennent les mesures appropriées pour : a) assurer une plus grande participation des femmes à la planification, à la gestion et à la</p>

	<p>préservation de l'environnement ainsi qu'à l'utilisation judicieuse des ressources naturelles à tous les niveaux...</p> <p><u>Objectifs de développement durable (ODD) (2015)</u></p> <p>Cible 13.B : Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités... de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis, notamment, sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés.</p> <p><u>Accord de Paris (2015) dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques</u></p> <p>Préambule : Conscientes que les changements climatiques sont un sujet de préoccupation pour l'humanité tout entière et que, lorsqu'elles prennent des mesures face à ces changements, les Parties devraient respecter, promouvoir et prendre en considération leurs obligations respectives concernant les droits de l'Homme, le droit à la santé, les droits des peuples autochtones, des communautés locales, des migrants, des enfants, des personnes handicapées et des personnes en situation vulnérable et le droit au développement, ainsi que l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et l'équité entre les générations.</p> <p>Article 7(5) : Les Parties reconnaissent que l'action pour l'adaptation devrait suivre une démarche impulsée par les pays, sensible à l'égalité des sexes, participative et totalement transparente...</p> <p>Article 11(2) : Le renforcement des capacités devrait être impulsé par les pays, prendre en compte et satisfaire les besoins nationaux et favoriser l'appropriation par les Parties, en particulier pour les pays en développement Parties, notamment au niveau national, infranational et local. Il devrait s'inspirer des enseignements tirés de l'expérience, notamment des activités de renforcement des capacités menées dans le cadre de la Convention, et représenter un processus efficace, itératif, participatif, transversal et sensible à l'égalité des sexes.</p>
--	---

Acte additionnel relatif à l'égalité des droits entre les femmes et les hommes pour le développement durable dans l'espace CEDEAO (2015)

Article 36 : Les États membres prennent les mesures nécessaires pour l'amélioration du système d'assainissement et d'accès à l'eau potable des populations...

Article 37 : Les États membres s'engagent à adopter des mesures visant la participation équitable des femmes et des hommes aux organes de décision concernant la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, et à mettre en place des plans d'aménagement du territoire et de gestion intégrée des ressources naturelles et halieutiques tenant compte de l'égalité des droits des femmes et des hommes.

Article 38 : Les États membres mettent en place des mesures et des programmes, afin de réduire les conséquences des changements climatiques sur les populations en général et sur les femmes en particulier.

GUIDE POUR L'INTÉGRATION DE LA DIMENSION GENDRE DANS L'ALERTE PRÉCOCE

La perspective genre est un outil fondamental permettant de mettre en œuvre l'intégration de la dimension genre dans l'alerte précoce en permanence et à tous les niveaux. Cela signifie qu'il faut réfléchir à la manière dont les normes de genre, les rôles liés au genre, les relations hommes-femmes, les structures et autres facteurs liés au genre peuvent avoir un impact ou une incidence sur une question, un problème ou un événement particulier. Les membres de la Direction de l'alerte précoce de la CEDEAO devraient intégrer cette pratique d'application d'une perspective genre dans chaque aspect de leur travail.

Tableau I : Importance de la perspective genre dans l'alerte précoce

Meilleures pratiques pour l'utilisation d'une perspective genre	Pourquoi l'alerte précoce est-elle importante ?
Examiner les inégalités et les différents rôles entre et parmi les femmes et les hommes ; et envisager les différentes expériences et perceptions des hommes et des femmes ainsi que la façon dont les rôles liés au genre et les normes de genre, etc. pourraient influencer ces expériences et perceptions différentes.	Elle est importante parce qu'il existe une tendance plus large à assimiler le genre aux femmes. Mais, le genre ne concerne pas que les femmes. En effet, le genre représente les constructions sociales de la manière dont les hommes, les femmes, les garçons et les filles devraient agir. Pour comprendre la dynamique de genre, toutes ces perspectives et expériences doivent être prises en compte. Notez que les alertes peuvent se concentrer uniquement sur les femmes ou uniquement sur les hommes, selon les risques.
Mener vos activités de manière à tenir compte des inégalités et des différences entre les femmes et les hommes. Évitez de traiter les femmes et les hommes de la même façon.	Il importe de reconnaître les normes de genre et les rôles liés au genre, etc., ainsi que les préjugés et la discrimination historiques et systématiques à l'égard des femmes et des filles et la manière dont ces facteurs peuvent influencer les expériences des femmes et des hommes. Par exemple, si vous vous intéressez aux tensions ou aux conflits entre éleveurs et agriculteurs, vous ne pouvez pas supposer que les expériences et les perceptions des hommes et des femmes seront les mêmes. Elles peuvent avoir des informations différentes à offrir sur la même question ou le même événement. Ou si une réponse d'alerte précoce comprend la publication d'avis écrits, cela pourrait affecter différemment les hommes et les femmes dans des endroits

	où les femmes ont un taux d’alphabétisation beaucoup plus faible que les hommes.
<p>Aller au-delà du dénombrement des participants et examiner plutôt la qualité de la participation. Éviter de mettre indûment l’accent sur la réalisation d’une participation égale ou pour moitié-moitié des hommes et des femmes.</p>	<p>Une représentation égale ne signifie pas nécessairement une participation égale ou un impact égal. Pour parvenir à une participation significative des femmes, vous aurez besoin de femmes ayant une expertise pertinente et l’autorité nécessaire pour être entendues. Les femmes peuvent parfois être présentes, mais cela ne signifie pas toujours que leurs opinions et leurs points de vue seront valorisés de façon égale. Sur la base de ce que vous savez sur les normes de genre et les rôles liés au genre, etc., si les femmes ou les hommes sont plus susceptibles d’être touchés, leurs opinions ont-elles un poids équitable ? Remarque : la représentation des femmes est importante et les hommes « sensibles à la dimension genre » peuvent soutenir les femmes, mais pas les remplacer.</p>
<p>Comprendre les différences entre les différents groupes de femmes (et d’hommes) et ne pas supposer que toutes les femmes (ou tous les hommes) ont les mêmes intérêts.</p>	<p>Chaque individu a des identités multiples – genre, religion, nationalité et appartenance ethnique, etc. Présumer que toutes les femmes sont pareilles, c’est négliger les disparités en termes de pouvoir et de privilège chez les femmes (par exemple, les femmes issues de groupes minoritaires, les femmes handicapées et les femmes démunies). Les questions ou événements d’alerte précoce affecteront différemment ces différents groupes de femmes. Il importe donc de prendre en compte ces différences et de s’assurer que les diverses expériences et perspectives sont prises en compte.</p>
<p>Comprendre la situation spécifique et documenter les conditions et les priorités réelles. Ne faites pas de suppositions sur qui fait quel travail et qui a quelles responsabilités.</p>	<p>Dans la mesure du possible, la meilleure pratique consiste à agir sur la base de connaissances et de faits réels, plutôt que sur la base d’hypothèses. Cela est particulièrement important pour les normes de genre et les rôles liés au genre, etc. Par exemple, si vous supposez que les jeunes garçons sont ceux à qui il incombe principalement d’aller chercher l’eau (alors qu’en réalité, ce sont les femmes et les filles qui s’en chargent le plus souvent) et qu’il y a une pénurie d’eau, vous pourriez être en train de rechercher des informations auprès de la mauvaise cohorte ou de travailler avec la mauvaise cohorte dans le cadre d’une réponse rapide.</p>

Tableau 2 : Une liste de contrôle pour l'intégration de la dimension genre dans l'alerte précoce peut inclure les questions directrices ci-après

Risque/ Vulnérabilité	Alerte	Établissement de rapports
<p>Quel est le risque, pour qui ?</p> <p>En quoi le problème/l'événement affecte-t-il différemment les femmes et les filles, les hommes et les garçons ? Pourquoi ?</p> <p>Quels sont les risques spécifiques fondés sur d'autres facteurs, tels que le handicap, l'âge, l'appartenance ethnique, la religion ?</p> <p>Quels sont les différents rôles, statuts et pouvoirs des femmes/filles et des hommes/garçons dans ce contexte ?</p> <p>Quels sont les services qui ont été perturbés pour les femmes/filles, les hommes/garçons ? Par exemple, pour les femmes enceintes et/ou allaitantes ?</p>	<p>Qui alerte et à propos de quoi ?</p> <p>Consulter à la fois les femmes/filles et les hommes/garçons sur le sujet/l'événement. Il se peut qu'ils aient des informations différentes sur le même sujet.</p> <p>Utiliser des indicateurs de genre pour identifier les alertes spécifiques s'adressant aux hommes et aux femmes.</p> <p>Intégrer la sensibilisation aux questions de genre et la discussion à ce sujet dans l'identification des alertes avec les femmes/filles et les hommes/garçons. Ils pourraient avoir des points de vue différents.</p> <p>Rassembler suffisamment de données sur la manière dont les rôles, les normes sociales et les relations affectent la manière dont les femmes/filles, les hommes/garçons vivent le problème/l'événement.</p>	<p>Comment l'analyse de genre est-elle reflétée dans les rapports d'incident et de situation, et dans tout autre rapport ?</p> <p>Documenter et rendre compte des alertes spécifiques au genre.</p> <p>Inclure des données désagrégées par sexe. Rapporter sur les indicateurs liés au genre.</p> <p>Les rapports reflètent les différents besoins, rôles, perspectives, expériences des femmes/filles, des hommes/garçons et d'autres facteurs tels que l'âge, l'appartenance ethnique et le handicap.</p> <p>Rédiger des recommandations d'actions spécifiques au genre.</p>

Chapitre deux

Intégration de la dimension genre dans la collecte de données et l'établissement de rapports aux fins de l'alerte précoce

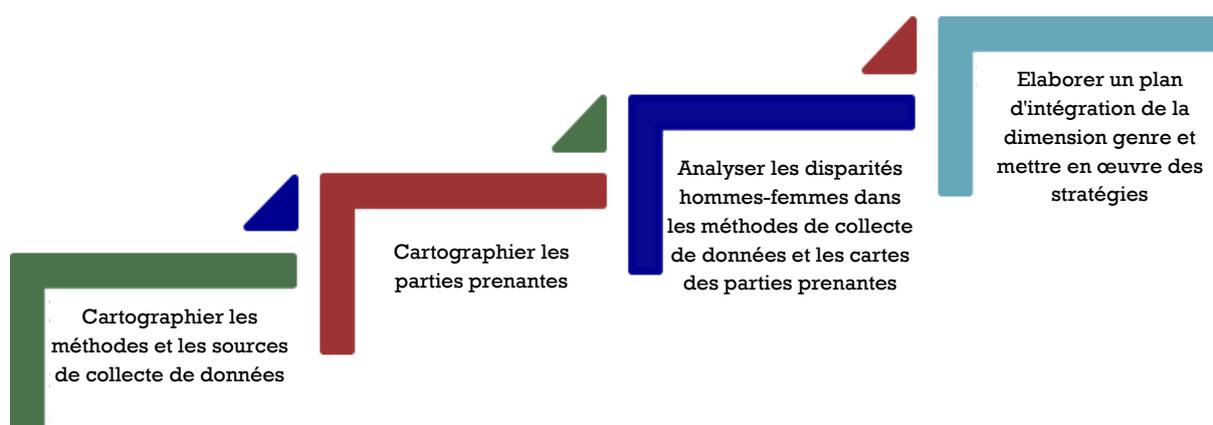
Ce chapitre présente des outils, des cadres et des orientations à l'intention des moniteurs terrain sur la manière d'intégrer la dimension genre dans la collecte de données et l'établissement de rapports aux fins de l'alerte précoce. En ce qui concerne la collecte de données, le chapitre comporte des outils et des cadres permettant de s'assurer que les méthodes de collecte de données tiennent compte des expériences et des perceptions des hommes et des garçons, et des femmes et des filles, en veillant tout particulièrement à ce que les points de vue des femmes soient pris en compte. En ce qui concerne l'établissement de rapports sur les données, le présent chapitre montre la manière d'inclure des données désagrégées par sexe lorsque cela est possible (dans les rapports d'incident et les rapports de situation), ainsi que des données narratives supplémentaires sur les facteurs liés au genre (par exemple, comment l'incident a affecté différemment les hommes et les femmes).

INTÉGRATION DE LA DIMENSION GENRE DANS LA COLLECTE DE DONNÉES

La collecte de données est l'une des principales tâches des moniteurs terrain. Les données recueillies servent également de base aux rapports d'analyse et aux premières recommandations et réponses. Il est essentiel que les informations relatives au genre soient intégrées à ce stade pour que l'intégration de la dimension genre demeure pertinente et omniprésente tout au long du processus d'alerte précoce. Si le genre est absent de la collecte initiale des données, cela rend beaucoup plus difficile l'intégration du genre par les analystes en particulier dans leur analyse des données.

ÉTAPES POUR L'INTÉGRATION DE LA DIMENSION GENRE DANS LA COLLECTE DE DONNÉES D'ALERTE PRÉCOCE

Les orientations ci-après comprennent un processus par étapes pour garantir l'intégration des perspectives et des expériences des femmes et des hommes et d'autres groupes défavorisés dans les pratiques de collecte de données. Le guide recommande d'abord d'établir une carte des groupes de parties prenantes et ensuite d'élaborer une stratégie méthodique pour recueillir des informations sur les femmes et les hommes dans chacun de ces groupes de parties prenantes. Quatre étapes interdépendantes sont abordées dans la présente section :



Étape 1. Cartographier les méthodes et les sources de collecte de données : cartographier toutes les différentes méthodes utilisées pour la collecte de données (par exemple, journaux, sources en ligne, entretiens, groupes de discussion, médias sociaux, entretiens avec les informateurs clés (EIC) et témoins oculaires).

Étape 2. Construire un réseau : identifier les groupements de parties prenantes au sein de votre juridiction géographique. Il peut s'agir de l'administration locale, des écoles et des enseignants, des chefs d'entreprise, des groupes religieux, des groupes ethniques, des groupes de femmes et de jeunes, etc. Si elle est correctement dressée, la liste des parties prenantes devrait refléter avec précision la diversité de la communauté.

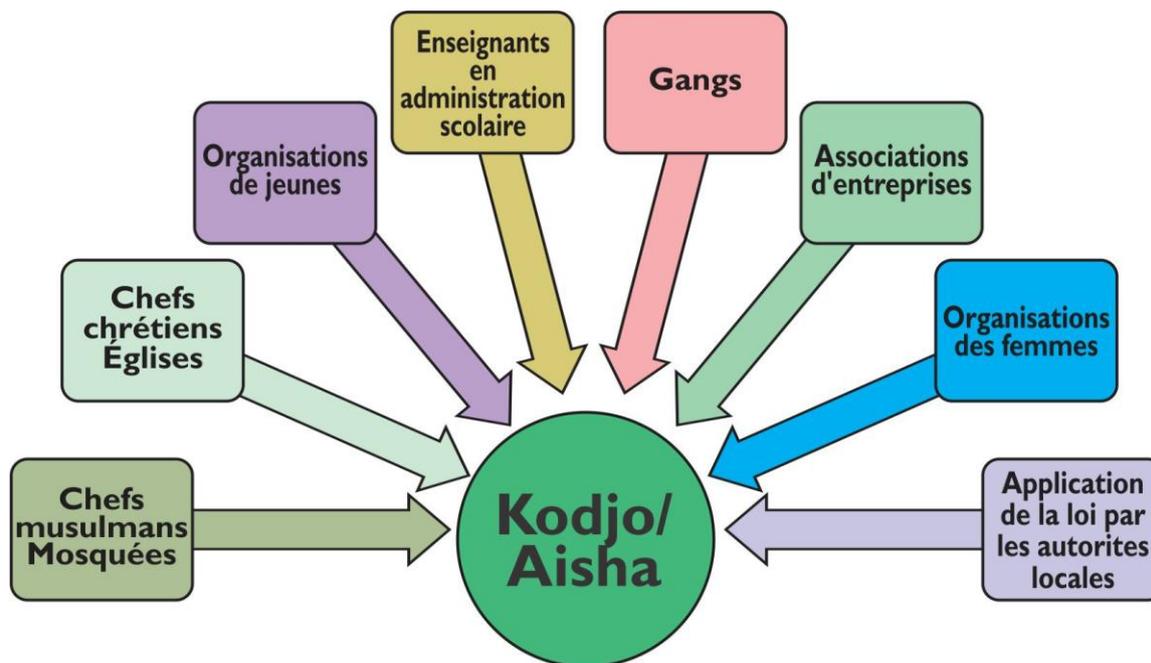
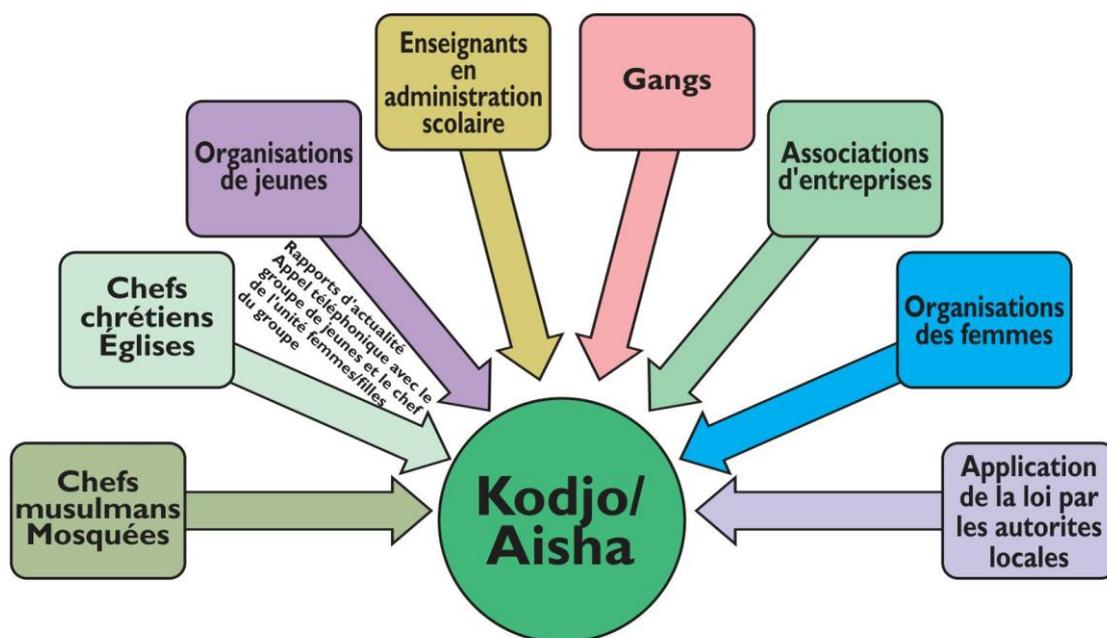


Figure 1. Cartographie des parties prenantes

Étape 3. Analyser les disparités hommes-femmes dans les méthodes de collecte de données, les sources et les parties prenantes : comparer la liste des méthodes et des sources de collecte de données et la liste des parties prenantes. Les méthodes et les sources de collecte de données fournissent-elles des informations sur tous les groupements de parties prenantes ? Y en a-t-il qui manquent ? Par exemple, si les grands quotidiens sont une source d'information primordiale, ces sources d'information présentent-elles régulièrement le point de vue des hommes et des femmes ? Rendent-elles régulièrement compte des opinions et des expériences des hommes et des femmes issus de groupes religieux, ethniques, tribaux, etc. minoritaires. S'il y a des lacunes, quelles autres méthodes et sources peuvent être utilisées et qui d'autre sera consulté ?

Figure 2. Lier la cartographie des parties prenantes à la collecte de données



Lier les méthodes/sources de collecte de données aux groupements de parties prenantes

Étape 4. Élaborer un plan et des stratégies d'intégration de la dimension genre : identifier des stratégies concrètes sur la manière dont vous allez recueillir des données sur les perceptions et les expériences des femmes en particulier.

Tableau 3 : Cadre pour l'élaboration de stratégies d'intégration de la dimension genre

<p>1. Groupe de parties prenantes (par exemple, les administrations locales, les écoles et les enseignants, les chefs d'entreprise, les groupes religieux, les groupes ethniques et les groupes de femmes)</p>	<p>2. Comment allez-vous collecter des données sur ce groupe de parties prenantes ? (par exemple, les journaux, les sources en ligne, les entretiens, les groupes de discussion, les médias sociaux, les EIC et les témoins oculaires)</p>	<p>3. Comment allez-vous recueillir des données sur les perceptions et les expériences des femmes en particulier ? (par exemple, travailler avec des organisations féminines de la société civile ; organiser des groupes de discussion avec des femmes ; faire participer les femmes pour déterminer comment le suivi devrait être effectué ; et recueillir des données auprès de réseaux d'hommes pour avoir des perspectives variées)</p>

Examinez également les défis potentiels que pose la collecte d'informations auprès des femmes et sur celles-ci ainsi que ce que pourraient être certaines des solutions possibles. Voir certaines considérations au Tableau 4.

Tableau 4 : Difficultés et solutions potentielles en matière de collecte d'informations

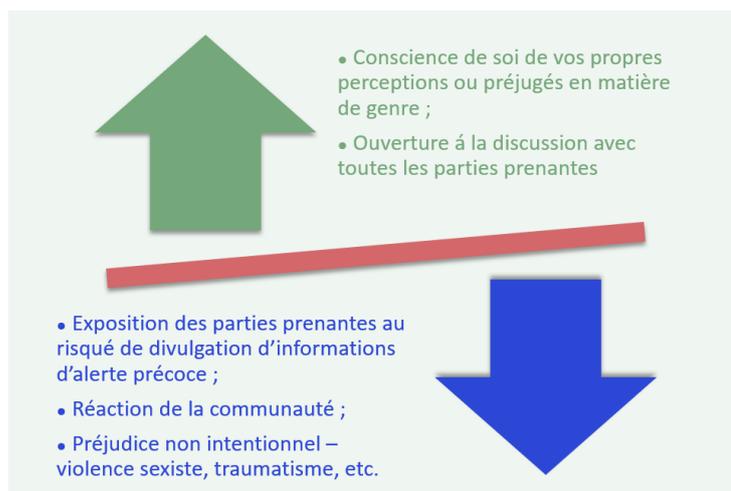
Difficultés de la collecte d'informations auprès des femmes et sur celles-ci	Solutions potentielles
Je ne sais pas qui serait une source fiable.	Travailler avec des femmes déjà actives dans les réseaux existants d'organisations de la société civile ou s'associer à des réseaux locaux de femmes pour identifier des sources potentielles.
<p>Il est difficile d'accéder aux femmes car les personnalités publiques sont majoritairement des hommes.</p> <p>Il est difficile d'accéder aux groupes de femmes par l'intermédiaire des principales personnalités publiques.</p>	S'attaquer aux obstacles potentiels à la participation des femmes, tels que la facilitation des transports et des communications, l'offre de services de garde d'enfants, etc.
Je ne sais pas trop comment aborder des sujets sensibles tels que la violence basée sur le genre.	Avoir les bons types d'animateurs (hommes et femmes confondus) qui ont reçu une formation en techniques d'animation et en analyse de la dimension genre et qui peuvent encourager les femmes à s'exprimer dans des forums dont elles ont été exclues précédemment.
Les normes ou pratiques sociales limitent la participation des femmes ou d'autres groupes marginalisés.	<p>Déterminer, en consultation avec les femmes, la manière dont le suivi doit être effectué (cela permettra de démontrer une compréhension de la position des femmes au sein du foyer et de la communauté ainsi que de leur rôle actuel et potentiel dans les activités de prévention des conflits).</p> <p>S'il y a de la résistance au sein de la communauté à la participation des femmes à la collecte de données, il peut être nécessaire de travailler avec les trublions pour faire comprendre la valeur que les femmes peuvent ajouter à ces processus.</p>

UNE LISTE DE CONTRÔLE AXÉE SUR LE PRINCIPE DE « L'APPROCHE SENSIBLE AU CONFLIT (DO-NO-HARM) » ET LA SENSIBILITÉ AU CONTEXTE

Il est important que l'alerte précoce prenne en compte les aspects du principe de la « l'approche sensible au conflit (Do-no-Harm) » et la sensibilité au contexte dans les méthodes de collecte de données. Les praticiens de l'alerte précoce doivent comprendre le contexte dans lequel ils opèrent et agir pour réduire au minimum tout impact négatif involontaire de leur travail. Cela pourrait inclure les aspects ci-après :

- être conscient des perceptions et des préjugés qu'un personnel d'alerte précoce pourrait apporter à la collecte de données ainsi que de l'impact que votre présence pourrait avoir ;
- prendre en compte les conséquences potentielles pour les femmes ou les hommes qui signalent certains incidents (par exemple, s'identifier comme victime d'agression sexuelle et signaler un mouvement d'armes, etc.) ;
- se préparer à faire face à d'éventuelles réactions négatives de la part de la communauté pour avoir simplement parlé avec les moniteurs terrain (par exemple, si les moniteurs terrain sont perçus comme des agents du gouvernement) ;
- avoir des réponses tenant compte de la dimension genre lorsque des questions sensibles se posent, telles que le viol et les agressions sexuelles, la violence domestique et l'avortement, etc. Par exemple, les viols nécessitent une réaction rapide pour aider à prévenir d'autres conséquences telles que l'infection par le VIH, la fécondation forcée, la fistule, la mort ou les effets liés au traumatisme.
- comprendre les risques liés au genre auxquels vos sources peuvent être confrontées (par exemple, les conséquences différentes pour un homme qui signale une agression sexuelle par opposition à une femme qui signale une agression sexuelle) ;

- s'exercer à la connaissance de soi et reconnaître nos préjugés intérieurs liés au genre (par exemple, les hommes sont plus crédibles que les femmes ; les femmes ne peuvent s'exprimer avec autorité que sur certains sujets ; et les hommes et les femmes sont plus crédibles lorsqu'ils adhèrent à des normes de genre socialement admises).



Pour aider à promouvoir l'auto-évaluation, les praticiens peuvent examiner les scénarios du Tableau 5 ci-dessous et discuter de la manière d'appliquer la connaissance de soi et la sensibilité au contexte en tenant compte du genre.

Tableau 5 : Exemples de scénarios pour appliquer la connaissance de soi et la sensibilité au contexte en tenant compte du genre

Scénario 1

Vous échangez avec Yvonne, qui dirige un foyer pour femmes. Vous l'avez contactée parce que vous avez récemment lu un article de presse sur l'augmentation des incidents de violence domestique et que vous vouliez confirmer l'information auprès d'une personne qui travaille étroitement sur cette question.

Au cours de votre conversation, Yvonne vous confie que sa fille est une survivante de la violence domestique. Sa fille âgée de 16 ans a été violée par son petit ami, elle est maintenant enceinte de quatre mois et veut se faire avorter. Bien que l'avortement en cas de viol soit autorisé dans votre pays, Yvonne craint que la police et les médecins ne croient qu'il y ait eu des relations sexuelles consensuelles, parce que l'auteur du viol était le petit ami de sa fille.

Yvonne vous demande de l'aide ; elle dit qu'elle sait que vous avez de bonnes relations du fait de votre travail.

Que feriez-vous dans cette situation. Comment allez-vous prendre en compte vos propres sentiments concernant les relations sexuelles avant le mariage, à propos du viol et de l'avortement ? Que pouvez-vous/devriez-vous faire dans votre rôle de moniteur terrain de la CEDEAO ?

Comment pouvez-vous être sensible aux besoins d'Yvonne, mais y répondre de manière appropriée ?

Scénario 2

Vous avez récemment lu un article de presse faisant état d'une augmentation du nombre d'enlèvements de jeunes filles liés à une traite transfrontalière des êtres humains. Vous décidez de contacter l'une de vos sources pour confirmer cette information et parler à Joseph, qui est une source de confiance – il a travaillé pendant des années comme passeur et dispose de réseaux fiables. Joseph vous confie qu'il n'a rien entendu sur l'enlèvement de jeunes filles et qu'il pense que ces histoires sont une fausse alerte. La semaine d'après, vous êtes présenté à Ami par un ami commun. Ami est une jeune femme originaire de la région où les enlèvements présumés ont eu lieu. Ami affirme connaître certaines des filles qui ont été enlevées. Elle vous propose de vous présenter à certaines de leurs familles. Elle vous avertit que les familles sont très nerveuses quand il s'agit de parler, car elles craignent ce qui pourrait arriver à leurs filles si les ravisseurs découvraient qu'elles avaient parlé aux autorités. Vous ne savez pas avec certitude s'il faut croire à ce qu'affirme Ami ; vous ne savez pas si elle est une source fiable.

Que feriez-vous dans cette situation ?
Avez-vous des préjugés (par exemple, Joseph est mieux informé, parce que c'est un homme plus âgé, tandis qu'Ami a moins de crédibilité parce qu'elle est jeune) ?

Cette liste de contrôle fournit quelques considérations essentielles pour la connaissance de soi et la sensibilité au contexte :

Figure 3. Liste de contrôle de la connaissance de soi et de la sensibilité au contexte

- 1** **Conscience de soi** : Qui êtes-vous et comment êtes-vous perçu par vos interlocuteurs ? Comment percevez-vous vos interlocuteurs ? Avez-vous quelconque préjugé ?
- 2** **Qui est consulté** : À qui vous adressez-vous et quelle est la qualité de votre interaction ? Ces personnes sont-elles à l'aise pour partager des informations personnelles ou sensibles avec vous ? Quels préjugés peuvent-elles apporter à la réunion ?
- 3** **Risques liés au partage d'informations** : Quels sont les risques que prennent les personnes/organisations en échangeant avec vous ? Pourraient-elles être confrontées à des atteintes physiques ou à leur réputation ? En quoi ces risques pourraient-ils être différents pour les hommes par opposition aux femmes ?
- 4** **Qui est consulté** : À qui vous adressez-vous et quelle est la qualité de votre interaction ? Ces personnes sont-elles à l'aise pour partager des informations personnelles ou sensibles avec vous ? Quels préjugés peuvent-elles apporter à la réunion ?
- 5** **Risques liés au partage d'informations** : Quels sont les risques que prennent les personnes/organisations en échangeant avec vous ? Pourraient-elles être confrontées à des atteintes physiques ou à leur réputation ? En quoi ces risques pourraient-ils être différents pour les hommes par opposition aux femmes ?
- 6** **Informations sensibles et traumatismes** : Comment demandez-vous des informations sensibles (par exemple, violence domestique, traite des êtres humains, abus sexuel, viol) ? À qui demandez-vous, et êtes-vous sensible à leurs besoins ? Êtes-vous en mesure de réagir de manière appropriée et de veiller à ce que la victime ne soit pas de nouveau traumatisée ?

INTÉGRATION DE LA DIMENSION GENRE DANS LES RAPPORTS D'INCIDENT ET DE SITUATION

Dans le cadre de l'alerte précoce, les rapports de situation/d'événement désignent les rapports sur les conditions existantes qui constituent une menace ou un danger réel et important pour la sécurité humaine, tandis que les rapports d'incident sont les rapports épisodiques et structurés sur les incidents liés à la sécurité qui sont signalés en temps réel.

INTEGRATION DE LA DIMENSION GENRE DANS LES RAPPORTS D'INCIDENT

Voici quelques étapes principales pour intégrer le genre dans les rapports d'incident :

1. Désagréger les données par sexe : Il existe un certain nombre de sections dans le rapport d'incident où vous pouvez désagréger les données par sexe, mais notez qu'il ne s'agit pas de réponses obligatoires. Dans la mesure du possible, veillez à inclure ces informations en documentant la partie « Description complète » et en faisant état de facteurs tels que les décès, les traumatismes, le(s) auteur(s) et la/les victime(s).

La figure ci-dessous est un échantillon de rapports d'incidents concernant l'apparition d'une maladie inconnue à Téliélé, en Guinée. L'un des rapports (rapport B) contient des informations sur le sexe des personnes malades et de celles qui sont décédées du fait de la maladie ; l'autre rapport (rapport A) n'en contient pas. En incluant des informations sur les personnes touchées, le rapport B nous montre que les femmes sont touchées de manière disproportionnée par cette épidémie. Les femmes représentent 60 % des décès et 62 % des malades. Cela pourrait fournir des indices sur les causes ou les vecteurs de la maladie. Les femmes ont été touchées de manière disproportionnée par l'épidémie d'Ebola, en raison de leur rôle « de pourvoyeuses de soins et d'agents de santé de première ligne, de commerçantes transfrontalières, d'infirmières et de mères au sein des communautés touchées par la maladie, ainsi que d'agents économiques actifs dans le secteur informel ».⁵ Les indicateurs devraient être désagrégés par sexe pour permettre une analyse plus précise des dimensions de genre de tout incident.

2. Inclure de plus amples informations sur le genre dans la « Description complète » : Étant donné que la « Description complète » permet une réponse plus longue, la présente section est idéale pour inclure des informations supplémentaires sur le genre. La Figure 3 du rapport B (ci-dessous) contient quelques données supplémentaires désagrégées par sexe. En outre, le moniteur terrain aurait pu inclure des informations sur les aspects suivants :

⁵ Programme des Nations Unies pour le développement, *Confronting the Gender Impact of Ebola Virus Disease in Guinea, Liberia, and Sierra Leone* (PNUD, janvier 2015).

- Quels sont les facteurs liés au genre qui auraient pu entraîner un effet disproportionné sur les femmes ?
- Quels sont les modes de déplacement et de mobilité des hommes et des femmes de cette communauté ? Quelles sont les différentes manières dont ils ont pu propager la maladie ?
- Quel est l'impact plus général de cette flambée ? Si les femmes sont touchées de manière disproportionnée, quel est l'impact sur leurs familles ou la communauté ?

La « Description complète » pourrait également inclure des informations sur les causes liées au genre. Par exemple, imaginez qu'il y ait un incident où le vol de bétail lié aux rituels des Moran/des guerriers a entraîné une attaque armée et des dommages matériels ainsi que des décès et des traumatismes. La « Description complète » est la seule section qui permet d'obtenir des informations sur la cause ou les moteurs de l'attaque (dans ce cas, les rituels de Moran/des guerriers). Dans cette section, vous pouvez inclure des informations sur les rituels des Moran/des guerriers, leurs liens avec le passage à l'âge adulte et à la virilité pour les jeunes garçons, la fréquence de ces rituels, si l'on peut s'attendre à d'autres attaques, et le nombre de garçons qui subissent ces rituels dans les groupes concernés, etc.

Figure 4. Rapports d'incident et désagrégation par sexe

Rapport A <u>SANS</u> désagrégation par sexe	Rapport B <u>AVEC</u> désagrégation par sexe
<p>Type d'incident : flambée de maladie Statut de l'incident : en cours Lieu de l'incident : Télimélé, région de Kindia, en Guinée Date de l'incident : 5 janvier 2018 Contexte de l'incident : lieu public Interaction : communications téléphoniques ou radio Valeur des pertes de biens : aucune perte de biens Armes : aucune arme Source de l'information : communication privée Crédibilité de l'information : crédible : témoin oculaire ou information crédible Impact primaire de l'incident : infranational : l'événement concerne principalement le niveau communautaire Pertes en vies humaines : nombre total connu : 10 Traumatismes sur des personnes : nombre total connu : 32 Agressions sexuelles : inconnu Dommage : aucun : les dommages matériels sont inexistantes ou négligeables Réponse immédiate : réponse des responsables gouvernementaux Questions thématiques : santé, éducation et services sociaux</p> <p>Description complète : Selon les rapports d'un médecin local, une flambée d'une maladie inconnue est en train de se produire à Télimélé, dans la région de Kindia, en Guinée. Au 5 janvier 2018, on dénombrait 10 décès et 32 autres personnes ont été infectées. La cause est inconnue.</p>	<p>Type d'incident : flambée de maladie Statut de l'incident : en cours Lieu de l'incident : Télimélé, région de Kindia, Guinée Date de l'incident : 5 janvier 2018 Contexte de l'incident : lieu public Interaction : communications téléphoniques ou radio Valeur des pertes de biens : aucune perte de biens Armes : aucune arme Source de l'information : communication privée Crédibilité de l'information : crédible : témoin oculaire ou information crédible Impact primaire de l'incident : infranational : l'événement concerne principalement le niveau communautaire Pertes en vies humaines : nombre total connu : 10 Des femmes/enfants ont-ils perdu la vie ? Nombre de femmes : 6 Traumatismes sur des personnes : nombre total connu : 32 Des femmes/enfants ont-ils subi des traumatismes ? Nombre de femmes : 20 Agressions sexuelles : inconnu Dommage : aucun : les dommages matériels sont inexistantes ou négligeables Réponse immédiate : réponse des responsables gouvernementaux Questions thématiques : santé, éducation et services sociaux</p> <p>Description complète : Selon les rapports d'un médecin local, une flambée d'une maladie inconnue est en train de se produire à Télimélé, dans la région de Kindia, en Guinée. Au 5 janvier 2018, on dénombrait 10 décès (6 femmes et 4 hommes) et 32 autres personnes ont été infectées (15 femmes, 12 hommes et 5 enfants). La cause est inconnue.</p>

3. Inclure des informations sur les agressions sexuelles : L'agression sexuelle n'est pas seulement un problème de femmes, mais les femmes sont le plus souvent signalées comme victimes d'agression sexuelle. Ainsi, si cette section n'est pas correctement enregistrée, alors les expériences complètes des femmes (et des hommes) peuvent manquer dans les données d'alerte précoce. Voir les éléments du rapport d'incident où les agressions sexuelles peuvent être enregistrées (Figure 4 ci-dessous). Bien qu'elles ne soient pas obligatoires (voir astérisque rouge), les informations concernant le sexe de l'auteur ou des auteurs et de la/des victimes doivent être incluses.

Figure 5. Enregistrement des agressions sexuelles dans les rapports d'incident

Sexual Assaults

Unknown
 Sexual Assaults Unlikely
 Isolated Sexual Assaults Likely
 Widespread Sexual Assaults Likely

Perpetrator(s)

Description Or Name			
Nationality	Unspecified		
Sector *	Unspecified	Gender	unknown
		Injury	none

For additional perpetrator : +

Victim(s)

Description Or Name			
Nationality	Unspecified		
Sector *	Unspecified	Gender	unknown
		Injury	none

For additional victim : +

Veillez noter que les agressions sexuelles ne sont pas seulement associées à la sécurité et aux attaques armées, ces agressions peuvent se produire dans n'importe quel type d'incidents, y compris mais sans s'y limiter :

- le trafic de drogue ou la traite d'êtres humains ;
- les rapt et les enlèvements ;
- la migration ;
- le terrorisme/l'extrémisme violent ; et
- les protestations non violentes ou violentes.

INTEGRATION DE LA DIMENSION GENRE DANS LES RAPPORTS DE SITUATION

Les moniteurs terrain peuvent intégrer le genre dans les rapports de situation de deux manières principales : collecter des données liées au genre sur les indicateurs d'alerte précoce d'ECOWARN et signaler toute information pertinente sous forme narrative.

Des approches de collecte de données sensibles au genre (telles que décrites dans la section précédente) doivent être utilisées pour la collecte de données sur les indicateurs d'alerte précoce d'ECOWARN. Tout aperçu lié au genre résultant de ces pratiques de collecte de données peut être intégré sous forme narrative à la fin du rapport de situation dans les sections consacrées aux commentaires et aux notes.

Examinons les exemples d'indicateurs ci-après :

Gouvernance et droits de l'homme

- Indicateur : La gouvernance locale, y compris l'application de la loi et le système judiciaire, a fonctionné efficacement et sans interruption

Les moniteurs terrain peuvent intégrer la dimension genre en demandant aux hommes et aux femmes si la gouvernance locale fonctionne efficacement et sans interruption. Il est important de poser la question aux hommes et aux femmes, car ils peuvent soulever des problèmes différents. Par exemple, la gouvernance locale peut être sensible à des problèmes tels que les agressions et les vols à main armée, mais pas à des problèmes tels que la violence basée sur le genre ou la violence domestique, qui sont plus souvent signalées par les femmes.



Photo : Une session sur le genre lors d'une formation des moniteurs terrain d'ECOWARN en 2017. Crédit photo : DAE CEDEAO

Environnement

- Indicateur : Augmentation ou diminution significative du prix d'un aliment de base.

Les moniteurs terrain peuvent intégrer la dimension genre en évaluant qui, sur le marché, achète et vend les aliments de base ; cela peut inclure à la fois les hommes et les femmes. L'inclusion des femmes peut être particulièrement importante car, dans de nombreuses cultures, c'est aux femmes qu'il incombe d'acheter et de préparer la nourriture pour leur famille.

Utiliser une perspective genre signifie réfléchir à la manière dont les normes de genre et les rôles liés au genre et les relations hommes-femmes ou 'autres facteurs liés au genre, etc. pourraient avoir un impact ou une incidence sur une question, un problème ou un événement particulière/particulier, et constitue ainsi un outil fondamental pour mettre en œuvre l'intégration de la dimension genre dans l'alerte précoce à tous les niveaux.

Chapitre trois

Intégration de la dimension genre pour l'analyse des données de l'alerte précoce

Pour les analystes, l'intégration de la dimension genre est intégrée dans leur processus d'analyse des données. Ce chapitre présente des outils et des cadres pour l'intégration de la dimension genre en deux étapes : 1) identifier les informations relatives au genre qui manquent dans un ensemble de données existant (par exemple, la désagrégation par sexe, l'absence d'informations sur la manière dont les hommes et les femmes sont touchés différemment et les facteurs de conflit liés au genre) ; et 2) élaborer des stratégies pour obtenir ces informations (par exemple, à partir de sources ouvertes, de reportages et d'entretiens).

QUESTIONS D'INTÉGRATION DE LA DIMENSION GENRE

Le processus d'analyse de la dimension genre commence par une mise en contexte, puis identifie un ensemble de questions pour aider à comprendre les impacts potentiels de l'alerte précoce liés au genre. Une liste préliminaire de questions est présentée à la Figure 1 (ci-dessous) ; vous êtes encouragé(e) à ajouter des questions à cette liste en fonction de votre contexte d'alerte précoce spécifique.

Ces questions peuvent permettre d'obtenir des informations d'alerte précoce utiles, telles que l'identification de tendances (par exemple, que des incidents particuliers ont un effet disproportionné sur les femmes ; que chaque année, lors des rituels de passage, un certain

incident se produit) ; la création d'une image précise de ce qui s'est passé ; et une meilleure compréhension de ce qui a déclenché cet événement et d'autres similaires.

Les questions reflètent aussi largement les meilleures pratiques d'application d'une perspective genre (voir page 13), qui comprennent les aspects suivants :

- inclure des données et des analyses sur les hommes et les femmes (c'est-à-dire ne pas confondre « genre » et « femmes ») ;
- prendre en compte les inégalités et les différences entre les femmes et les hommes, telles qu'influencées par les normes de genre, les rôles liés au genre et les relations hommes-femmes, etc. ;
- mettre l'accent sur la qualité de la participation, et pas seulement sur l'égalité de participation des hommes et des femmes ;
- ne pas présumer que toutes les femmes (ou tous les hommes) sont les mêmes ; les expériences et les perceptions sont également influencées par des facteurs tels que l'âge, l'appartenance ethnique, la religion, la nationalité et la classe sociale, etc.
- éviter de travailler à partir d'hypothèses sur les normes de genre, les rôles liés au genre et les relations hommes-femmes, etc. ; il est préférable de travailler à partir de faits spécifiques au contexte et de conditions réelles.

Vous trouverez ci-dessous un échantillon de questions initiales sur l'intégration de la dimension genre pour l'analyse des données d'alerte précoce :

Tableau I : Liste préliminaire de questions

Questions initiales pour aider à explorer les dimensions de genre	
QUI	<ul style="list-style-type: none"> ● Combien d'auteurs sont des hommes ? Combien y a-t-il de femmes ? ● Combien de victimes sont des hommes ? Combien de victimes sont des femmes ? ● Quelle est la désagrégation par sexe (c'est-à-dire combien d'hommes et de femmes sont-ils/elles touché(e)s) par des décès et des traumatismes ? ● Les dommages matériels ont-ils des implications en termes de genre ? (par exemple, les étals du marché ont été détruits, ce qui a un effet disproportionné sur les femmes, car elles constituent la majorité des vendeurs au marché)
QUOI	<ul style="list-style-type: none"> ● En quoi les hommes et les femmes ont-ils/elles été affecté(e)s différemment (par exemple, les hommes ont constitué la plupart des personnes décédées et des blessées, en raison de leur rôle de défenseurs de la communauté ; les femmes sont principalement les personnes

	<p>enlevées par les auteurs de l'infraction parce qu'elles sont considérées comme des marchandises précieuses pour la traite des êtres humains) ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'incident était-il lié à des normes de genre, des rôles liés au genre et des relations hommes-femmes spécifiques, etc. ou à tout autre événement susceptible d'avoir des impacts liés au genre (par exemple, cet épisode de vol de bétail est lié à des rituels dans lesquels les adolescents qui mènent le raid accèdent au statut d'hommes) ? • Des agressions sexuelles ont-elles eu lieu ? Qui a-t-il été touché (c'est-à-dire combien d'hommes, de femmes, de filles et de garçons) ?
OÙ	<ul style="list-style-type: none"> • Où l'incident s'est-il produit ? Y a-t-il eu quelque implication liée au genre en rapport avec le lieu de l'incident (par exemple, l'événement a provoqué une inondation importante des maisons, ce qui a entraîné un nombre disproportionné de décès par noyade de femmes et d'enfants, parce que la plupart des femmes sont à domicile pour s'occuper de leurs enfants) ?
QUAND	<ul style="list-style-type: none"> • Quand l'incident s'est-il produit ? L'incident est-il lié à d'autres événements cycliques (par exemple, annuels, mensuels et hebdomadaires) liés au genre (par exemple, le vol de bétail lié aux rituels de la virilité se produit généralement au printemps de chaque année) ? • L'incident est-il lié à des événements antérieurs liés au genre (par exemple, l'attaque était des représailles en riposte à des agressions sexuelles contre des femmes qui s'étaient produites le mois dernier) ?
COMMENT	<ul style="list-style-type: none"> • Quelle est l'implication en termes de genre ? • Les dommages matériels ont-ils des implications spécifiques en termes de genre ? (par exemple, les étals du marché ont été détruits, ce qui a un effet disproportionné sur les femmes, car elles constituent la majorité des vendeurs sur le marché) • L'incident était-il lié à des normes sur le genre, aux rôles liés au genre et aux relations hommes-femmes spécifiques, etc. ou à tout autre événement susceptible d'avoir des impacts liés au genre (par exemple, cet épisode de vol de bétail est lié à des rituels dans lesquels les adolescents qui mènent le raid accèdent au statut d'hommes) ? • Des agressions sexuelles ont-elles eu lieu ? Qui a-t-il été touché (c'est-à-dire combien d'hommes, de femmes, de filles et de garçons) ?

ANALYSE DE LA DIMENSION GENRE DANS LES RAPPORTS D'ALERTE PRÉCOCE

Les analystes sont chargés de surveiller et d'examiner la base de données d'ECOWARN, qui comprend les rapports d'incident et de situation. Par conséquent, un élément clé de l'intégration de la dimension genre consiste à pouvoir identifier les domaines dans lesquels des informations supplémentaires relatives au genre sont nécessaires pour obtenir un ensemble de données solide.

L'outil d'analyse de la dimension genre fournit un cadre simple que les analystes peuvent utiliser pour évaluer les rapports d'incident et de situation et identifier les lacunes dans les données fournies. Cette feuille de travail peut être utilisée en conjonction avec les questions sur l'intégration de la dimension genre.

Tableau 2 : Outil d'analyse de la dimension genre

	Quelles sont les informations dont vous disposez sur le genre ? (par exemple, que savez-vous de la désagrégation par sexe ; comment l'incident affecte-t-il différemment les hommes et les femmes ; en quoi les normes de genre et les rôles liés au genre, etc. sont-ils liés à l'incident)	De quelles informations avez-vous besoin ? Comment obtiendrez-vous ces informations ? (par exemple, des rapports, d'autres ensembles de données et des entretiens)
COMMENT		
QUI		
QUOI		

OÙ		
QUAND		
IMPACT		
AUTRES CONSIDÉRATIONS		

Prenons, par exemple, un rapport d'incident concernant une attaque de Boko Haram au Nigéria en octobre 2016 (voir Figure 3 ci-dessous). L'outil d'analyse de la dimension genre est une approche permettant d'organiser une évaluation de ce rapport à l'aune de la dimension genre.

Tableau 3 : Rapport d'incident, Nigéria, octobre 2016

Rapport d'incident n°1	
Type d'incident	Attaque à main armée
Lieu de l'incident	Nigéria
Détails sur le lieu de l'incident	Ghashghar, dans le nord-est de l'État de Borno
Date de l'incident	16 octobre 2016
Contexte de l'incident	Lieu public (pas dans un véhicule)
Interaction	Inconnue

Valeur des pertes de biens	Valeur exacte inconnue, mais probablement supérieure à 2000 dollars EU
Source de l'information	Médias sociaux (blogs, Twitter ou Facebook)
Crédibilité de l'information	Crédible : témoin oculaire ou information crédible
Portée géographique	Nationale : événement limité à un seul pays
Impact primaire de l'incident	Infranational : l'événement concerne principalement le niveau communautaire
Pertes en vies humaines	Nombre total connu : 20
Traumatismes sur des personnes	Estimation de la fourchette globale : de 20 à 30
Agressions sexuelles	Inconnue
Dommmages	Mineurs : les dommages matériels sont mineurs ou modérés
Réponse immédiate	Réponse des responsables gouvernementaux
Questions thématiques	Criminalité, corruption et sûreté ; et sécurité, armes et conflits armés
Auteur(s)	Boko Haram
Victime(s)	Nigéria, des soldats dans le nord-est du Nigéria
Description complète	Lundi, Boko Haram a affirmé avoir tué 20 soldats et blessé des dizaines d'autres au nord-est du Nigéria, dans une violence qui a gâché les célébrations consécutives à la libération de certaines écolières de Chibok enlevées. Le groupe a déclaré dans un communiqué qu'il avait « pris d'assaut une position commune des forces armées du Nigéria et du Niger » dans la ville de Ghashghar, dans le nord-est de l'État de Borno. Les soldats ont été pris par surprise lorsque les militants de Boko Haram ont tiré des roquettes. « J'ai été appelé par deux de mes contacts... qui m'ont informé d'une attaque tard dans la journée d'hier », a déclaré un chef de communauté de la région. « Selon eux, Boko Haram a lancé une attaque à l'arme lourde et aux roquettes contre les soldats. Les soldats ont subi d'énormes pertes parce qu'ils ont été pris au dépourvu. Ils n'ont jamais anticipé une telle attaque », a-t-il déclaré, ajoutant que les djihadistes avaient volé six véhicules militaires et des armes.

L'utilisation de cet outil pourrait donner lieu à certaines observations générales, notamment :

- Ce rapport ne contient pas de données désagrégées par sexe. Nous ne connaissons pas le sexe des auteurs, des victimes, des personnes décédées ou blessées. On ignore également si les dommages sur les biens ont eu quelque implication en termes de genre, parce qu'aucun dégât matériel n'a été précisé. Sans ces données, il peut être difficile de déterminer si et comment les hommes et les femmes ont été touchés différemment.
- Le moment et le lieu de l'attaque peuvent justifier une enquête plus approfondie. L'incident s'est produit lors des célébrations liées à la libération de certaines des écolières de Chibok enlevées. De plus amples informations sont nécessaires pour déterminer si l'attaque était liée d'une quelconque manière aux écolières de Chibok.
- Des informations complémentaires (c'est-à-dire, des rapports d'incident supplémentaires) sont nécessaires pour tirer des conclusions sur les tendances.

En plus d'identifier les lacunes dans les informations relatives au genre, l'outil d'analyse de la dimension genre incite également les analystes à réfléchir à la manière dont ils obtiendront ces informations (par exemple, par le biais de sources ouvertes, de reportages et d'entretiens). En raison de la nature de certaines de ces lacunes, des recherches supplémentaires peuvent être nécessaires, lesquelles pourraient inclure la recherche primaire.

Notez que l'intégration de la dimension genre dans l'analyse des données nécessite des informations sur le genre tirées de la phase de collecte de données et d'établissement de rapports sur les données. Le but de l'outil d'analyse de la dimension genre est d'identifier les lacunes et d'ajouter des informations supplémentaires aux rapports d'incident et de situation. Les moniteurs terrain jouent un rôle essentiel pour s'assurer que les données d'ECOWARN sont intégrées en termes de genre ; le but de l'outil d'analyse de la dimension genre (et des outils qui en découlent) est de renforcer la recherche sur le genre effectuée par les moniteurs terrain.

L'outil d'analyse de la dimension genre peut également être utilisé pour évaluer le niveau d'intégration de la dimension genre dans les rapports d'analyse, tels que les rapports régionaux sur la sécurité humaine de la Direction de l'alerte précoce. Par exemple, un examen des rapports des mois d'octobre et de novembre 2017 a révélé une intégration limitée de la dimension genre. Les informations désagrégées par sexe sont mentionnées deux fois dans chaque rapport ; aucun autre détail ou aucune autre analyse en rapport avec le genre n'est fourni(e).

ANALYSE DES VULNÉRABILITÉS ET DES RÉSILIENCES LIÉES AU GENRE

La Matrice des vulnérabilités et de la résilience liées au genre peut être utilisée en complément de l'outil d'analyse de la dimension genre. L'examen des vulnérabilités et de la résilience liées au genre fournit une autre perspective sur le genre dans les rapports d'alerte précoce. Cette matrice a pour but d'identifier plus précisément comment les femmes et les filles, les hommes et les garçons peuvent être affectés différemment par un incident ou un événement particulier. Comme pour l'outil d'analyse de la dimension genre, les informations recueillies devraient aider les analystes à identifier les domaines dans lesquels des informations supplémentaires sont nécessaires.

Concepts clés de la matrice des vulnérabilités et de la résilience liées au genre

Vulnérabilités : ce terme désigne les facteurs à long terme qui affaiblissent la capacité des individus à faire face à des incidents soudains ou à des situations d'urgence prolongées. Ces facteurs rendent également les individus plus vulnérables aux catastrophes. Par exemple, les personnes qui sont régulièrement confrontées à des coulées de boue dans une zone urbaine peuvent présenter des vulnérabilités liées aux facteurs qui contribuent directement ou indirectement à la souffrance causée par la coulée de boue (migration des zones rurales vers les zones urbaines, absence de législation gouvernementale sur les codes de construction et d'organisations communautaires fortes) et affectent la capacité de la communauté à faire face à une situation de crise.

Résilience : s'entend des forces existantes des individus et des groupes sociaux. Ces forces sont liées aux ressources matérielles et physiques des populations, à leurs ressources sociales, à leurs croyances et à leurs attitudes. Les résiliences se construisent au fil du temps et déterminent l'aptitude des populations à faire face à une crise et à s'en remettre.

Les individus se concentrent sur les impacts sur les femmes et les filles, les hommes et les garçons, pris individuellement, tandis que les communautés et les organisations se concentrent sur des impacts plus généraux.

La Matrice des vulnérabilités et de la résilience liées au genre peut être utilisée pour évaluer l'incident en fonction du sexe et pour identifier les domaines dans lesquels des recherches supplémentaires sont nécessaires. Prenez par exemple cet extrait d'un rapport d'incident sur la protection de l'enfance au Libéria datant de juillet 2013 :

Rapport d'incident, 4 juillet 2013, Greater Monrovia, Montserrado, Libéria : « Il devient préoccupant que des personnes se rendent dans les comtés ruraux et récupèrent les enfants de leurs proches sous prétexte que ces enfants seront scolarisés et auront accès à de meilleurs moyens de subsistance. Malheureusement, beaucoup de ces enfants servent de gagne-pain à leurs parents adoptifs. Cette petite fille (photo ci-jointe), par exemple, est originaire du comté de Bong, mais elle vit actuellement avec ses parents adoptifs. Sa tante l'a fait venir à Monrovia pour y être scolarisée. Actuellement, elle est âgée de 11 ans et ne va pas à l'école – elle a été contrainte de travailler comme domestique ».

Voir le tableau ci-dessous pour un exemple de matrice concernant ce rapport d'incident. Sur la base des résultats de la matrice, un analyste peut identifier les éléments ci-après comme étant des informations liées au genre nécessaires pour compléter son analyse : si le taux d'enlèvements de filles et de garçons est le même, dans quels domaines les filles et les garçons sont orientés, si et comment la police et les autorités sont impliquées pour ce qui touche les filles et les garçons, si les parents biologiques sont conscients du problème concernant les filles et les garçons, et si les parents biologiques ont des motivations différentes pour éloigner d'eux leurs filles par opposition à leurs fils.

Tableau 4 : Exemple de matrice de vulnérabilité et de résilience liées au genre sur l'incident de protection de l'enfance au Libéria en juillet 2013

	Femmes et filles		Hommes et garçons	
	Vulnérabilités	Résilience	Vulnérabilités	Résilience
Au niveau individuel	<p>Les filles peuvent être plus exposées lorsque les besoins en matière de travail des enfants sont associés au travail domestique, à la garde d'enfants, au commerce du sexe et à d'autres domaines où le travail des filles a plus de valeur que celui des garçons, compte tenu des normes de genre et rôles liés au genre existants.</p> <p>On pourrait se poser des questions sur la crédibilité au cas où les enfants devaient signaler leur situation – peut-être pire pour les filles.</p> <p>Elles peuvent ne pas savoir à qui s'adresser, où et comment.</p>	<p>Liens avec leur famille biologique</p>	<p>Les garçons peuvent être plus exposés lorsque les besoins en main-d'œuvre enfantine sont associés à davantage de travail physique (par exemple, dans les mines) et dans d'autres domaines où le travail des garçons a plus de valeur que celui des filles, compte tenu des normes de genre et rôles liés au genre existants.</p> <p>On pourrait se poser des questions sur la crédibilité au cas où les enfants devaient signaler leur situation.</p> <p>Ils peuvent ne pas savoir à qui s'adresser, où et comment.</p>	<p>Liens avec leur famille biologique</p>
Au niveau communautaire ou organisationnel	<p>La pauvreté et/ou le manque d'opportunités là où réside la famille, ce qui pousse les parents à vouloir envoyer leurs enfants à Monrovia</p>	<p>Une structure familiale solide ; le désir des parents d'éduquer leurs enfants et de leur assurer de meilleurs moyens de subsistance</p>	<p>La pauvreté et/ou le manque d'opportunités là où réside la famille, ce qui pousse les parents à vouloir envoyer leurs enfants à Monrovia.</p> <p>Peut exposer les garçons à un plus grand risque que les filles parce que les normes de genre et les rôles liés au genre imposent que les hommes soient les soutiens de famille</p>	<p>Une structure familiale solide ; le désir des parents d'éduquer leurs enfants et de leur assurer de meilleurs moyens de subsistance</p>

Questions de réflexion pour le renforcement des pratiques d'analyse de la dimension genre dans l'alerte précoce

La dernière ressource dans le présent chapitre est un ensemble de questions de discussion conçues pour examiner et identifier certains des défis et des possibilités de mise en œuvre de l'intégration de la dimension genre dans l'analyse des données pour l'alerte précoce. Les outils et les cadres peuvent aider à susciter des considérations liées au genre pour l'alerte précoce, mais peuvent être peu utiles si le temps, les ressources et/ou l'adhésion à ce processus sont limités.

Il peut être utile de discuter des questions ci-dessous (voir Figure 1) avec des collègues, afin de développer des stratégies concrètes pour renforcer les pratiques d'intégration de la dimension genre chez les analystes.

Examinez les questions ci-après pour élaborer des stratégies visant à améliorer et à renforcer le processus d'intégration de la dimension genre chez les analystes :

Figure 1 : Questions de réflexion pour le renforcement des pratiques d'analyse de la dimension genre

Processus d'analyse	Quel est votre processus actuel d'analyse des données ? Y a-t-il une place dans ce processus pour l'analyse de la dimension genre ? Où se trouvent certains points d'entrée naturels (par exemple, des données désagrégées par sexe) ?
Défis	Quels sont les défis à relever dans l'intégration de la dimension genre dans l'analyse des données ? (par exemple, pas assez de données spécifiques au sexe)
Opportunités	Quelles sont certaines des manières d'atténuer ces difficultés ? Quels changements dans le processus de collecte et d'analyse des données vous aideraient à mieux intégrer la dimension genre ?
Ressources	De quelles ressources ou de quel soutien avez-vous besoin pour mieux intégrer la dimension genre dans votre analyse ?

Compte tenu de ces informations, de quelles informations supplémentaires relatives au genre pourriez-vous avoir besoin pour mener à bien votre analyse ?

Chapitre quatre

Intégration de la dimension genre pour une réponse à l'alerte précoce

L'objectif principal de l'alerte précoce est de susciter la réaction nécessaire pour prévenir ou atténuer l'insécurité humaine. À ce titre, une approche holistique de l'intégration de la dimension genre doit être incluse dans toutes les étapes du processus, y compris la collecte de données, l'analyse et l'établissement de rapports concernant l'alerte précoce et de réponse rapide.

Pour les parties prenantes et les personnes chargées de mettre en œuvre une réponse rapide aux niveaux régional et national, l'intégration de la dimension genre consiste à s'assurer que les réponses rapides tiennent compte de la dimension genre de manière pratique et systématique. Les ressources dans le présent chapitre sont conçues pour renforcer les capacités des acteurs régionaux (en particulier, ceux de la Commission de la CEDEAO), des acteurs nationaux (en particulier, le Centre national de coordination du mécanisme de réponse dans les États membres), des membres des organisations de la société civile, des organisations internationales, des ONG partenaires et de tous ceux qui s'engagent dans des réponses rapides. Cette approche les aidera à réfléchir à qui est impliqué et touché lorsqu'ils coordonnent, facilitent, mettent en œuvre et contrôlent une réponse rapide.

Ce chapitre présente des outils et des cadres permettant d'examiner comment les réponses d'alerte précoce pourraient avoir un impact différent sur les hommes et les femmes et de concevoir des stratégies pour atténuer tout obstacle à la participation ou d'autres effets qui pourraient constituer des entraves pour les hommes ou les femmes, du fait des normes de genre, des rôles liés au genre et des relations hommes-femmes, etc. Il intègre également certaines orientations sur l'intégration de la dimension genre dans les politiques nationales liées à l'alerte précoce ainsi que sur les ressources nationales en matière de genre.

Questions sur l'intégration de la dimension genre

Comme pour les questions relatives à l'intégration de la dimension genre présentées au Chapitre 3, les intervenants devraient élaborer leur propre ensemble personnalisé de questions liées aux impacts potentiels des réponses à l'alerte précoce liées au genre. La Figure 1 (ci-dessous) reflète une liste préliminaire de questions ; vous êtes encouragé(e) à ajouter des questions à cette liste en fonction de votre contexte spécifique de réponse rapide. Les questions reflètent en grande partie les meilleures pratiques d'application d'une perspective genre (voir page 13), qui comprennent les aspects ci-après :

- inclure des données et des analyses sur les hommes et les femmes (c'est-à-dire ne pas confondre « genre » et « femmes ») ;
- prendre en compte les inégalités et les différences entre les femmes et les hommes, telles qu'influencées par les normes de genre, les rôles liés au genre et les relations hommes-femmes, etc. ;
- mettre l'accent sur la qualité de la participation, et pas seulement sur l'égalité de participation des hommes et des femmes ;
- ne pas présumer que toutes les femmes (ou tous les hommes) sont les mêmes ; les expériences et les perceptions sont également influencées par des facteurs tels que l'âge, l'appartenance ethnique, la religion, la nationalité et la classe sociale, etc.
- éviter de travailler à partir d'hypothèses sur les normes de genre, les rôles liés au genre et les relations hommes-femmes, etc. ; il est préférable de travailler à partir de faits spécifiques au contexte et de conditions réelles.

Il sera fait référence à la liste de questions relatives à l'intégration de la dimension genre fournie au Tableau 1 tout au long du présent chapitre.

Tableau I : Liste préliminaire de questions

	Questions initiales pour aider à explorer les dimensions genre dans la mise en œuvre de la réponse
À propos de l'incident ou du problème d'alerte précoce	<ul style="list-style-type: none"> ● En fonction de ce que vous savez sur l'incident ou le problème, en quoi les hommes et les femmes sont-ils touchés différemment ? La réponse à l'alerte précoce devrait-elle viser les hommes ou les femmes ou les deux sexes ? ● Sur la base de ce que vous savez des normes de genre, des rôles liés au genre et des relations hommes-femmes, etc., la réponse à alerte précoce devrait-elle cibler les hommes et les femmes de la même manière (c'est-à-dire, les mêmes activités pour les hommes et les femmes) ou devrait-il y avoir une approche spécifique pour les hommes et une approche spécifique aux femmes ?
À propos de la réponse rapide	<ul style="list-style-type: none"> ● Sur la base de ce que vous savez des normes de genre, des rôles liés au genre et des relations hommes-femmes, etc., comment cette réponse rapide pourrait-elle avoir un impact différent sur les hommes et les femmes ? ● Quels sont les obstacles à la participation auxquels les femmes ou les hommes peuvent être confrontés en raison des normes de genre, des rôles liés au genre et des relations hommes-femmes, etc. ? ● Que peut-on faire pour promouvoir la participation significative des femmes à cette réponse rapide ? ● Comment cette réponse rapide pourrait-elle affecter les femmes ou les hommes de différentes ethnies et tribus, etc. ?
À propos des ressources et des partenaires au niveau régional	<ul style="list-style-type: none"> ● Quels sont les acteurs régionaux qui pourraient constituer une ressource ou un partenaire pour cette réponse rapide ? Qui pourrait vous aider à répondre à certaines de vos questions sur l'intégration de la dimension genre ?

	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles sont les politiques régionales ou nationales liées à cette réponse à l'alerte précoce ? Ces politiques intègrent-elles quelque considération liée au genre ? De quelle manière ces politiques pourraient-elles mieux intégrer la dimension genre ?
<p>À propos des ressources et des partenaires au niveau national</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Qui, au sein du gouvernement et/ou de la société civile, pourrait être une ressource ou un partenaire pour cette réponse à l'alerte précoce ? Qui pourrait vous aider à répondre à certaines de vos questions sur l'intégration de la dimension genre ? • Quelles sont les politiques gouvernementales liées à cette réponse à l'alerte précoce ? Ces politiques intègrent-elles quelque considération liée au genre ? De quelle manière ces politiques pourraient-elles mieux intégrer la dimension genre ?

INTÉGRATION DE LA DIMENSION GENRE DANS LA REPONSE A L'ALERTE PRÉCOCE

Les intervenants nationaux et régionaux et autres parties prenantes peuvent utiliser ce cadre pour évaluer la manière dont les recommandations d'alerte précoce peuvent être mises en œuvre aux niveaux régional et national de sorte à tenir compte de la dimension genre. Le cadre est conçu pour structurer l'analyse de la dimension genre des diverses réponses à l'alerte précoce.

Pour utiliser le cadre (voir le Tableau 2 ci-dessous et le photocopié intitulé « Intégration de la dimension genre dans les réponses à l'alerte précoce » à la page 39), choisissez une réponse à l'alerte précoce pour évaluer et appliquer les questions d'intégration de la dimension genre discutées ci-dessus (colonne de gauche). Pour chaque problème de genre qui se pose, faites un brainstorming sur les méthodes et les approches permettant d'ajuster ou d'adapter la réponse à l'alerte précoce (colonne de droite). Les réponses dans la colonne de droite devraient ensuite être utilisées pour éclairer la mise en œuvre de réponse à l'alerte précoce.

Tableau 2 : Cadre pour l'intégration de la dimension genre dans la réponse à l'alerte précoce

Réponse à l'alerte précoce :	
<p style="text-align: center;">Questions sur l'intégration de la dimension genre</p> <p>EXEMPLES : Sur la base de ce que vous savez des normes de genre, des rôles liés au genre et des relations hommes-femmes, etc., en quoi cette réponse à l'alerte précoce pourrait-elle avoir un impact différent sur les hommes et les femmes ? Quels sont les obstacles à la participation auxquels les femmes ou les hommes pourraient être confronté(e)s du fait de ces normes de genre, rôles liés au genre et relations hommes-femmes, etc. ? Comment cela pourrait-il affecter les femmes ou les hommes de différentes ethnies et tribus, etc. ?</p>	<p style="text-align: center;">Quelles sont certaines des méthodes pour prendre en compte ces facteurs ?</p> <p>Quelles sont certaines des méthodes pour prendre en compte ces facteurs ? EXEMPLES : Comment s'assurer que les hommes et les femmes ont accès à cette réponse à l'alerte précoce ? Comment pouvez-vous vous assurer que les besoins différents des hommes et des femmes sont pris en compte par cette réponse à l'alerte précoce ?</p>

Si vous n'avez pas les réponses aux questions sur l'intégration de la dimension genre, réfléchissez à la manière dont vous pourriez obtenir ces informations. À qui vous adresseriez-vous ? Quelles sources utiliseriez-vous ? N'oubliez pas qu'il est important de travailler à partir de conditions réelles et non d'hypothèses.

La Figure 3 (ci-dessous) illustre la manière dont le cadre peut être utilisé. L'échantillon de cadre répond à la recommandation d'alerte précoce ci-après :

« Au Ghana, il est de plus en plus fait état de la suppression d'électeurs des listes électorales et d'intimidations à l'approche des élections. Certains électeurs se sentent soumis à des pressions, voire à des intimidations, pour voter dans un certain sens. Ils pensent que le fait de voter pour un parti ou un autre aura des conséquences. Trente-six pour cent des Ghanéens craignent d'être victimes d'intimidations ou de violences politiques pendant les campagnes électorales. La recommandation d'alerte précoce est que le Ghana renforce ses activités pour garantir la tenue d'élections libres et équitables ».

Pour cette recommandation à l'alerte précoce, il existe un éventail de réponses rapides possibles aux niveaux régional et national, qui pourraient inclure : la tenue d'ateliers d'éducation des électeurs ; le renforcement des mécanismes de notification à la commission électorale ; l'augmentation des peines pour les individus et les partis politiques reconnus coupables d'intimidations des électeurs ; et la collaboration avec la police. L'exemple de cadre ci-dessous fournit quelques exemples de résultats obtenus lorsque les considérations liées au genre sont appliquées aux ateliers d'éducation des électeurs comme méthode pour traiter de la suppression et de l'intimidation des électeurs. Il convient de noter qu'un cadre renseigné devrait comporter une analyse plus solide.

Tableau 3 : Exemple de cadre pour l'intégration de la dimension genre dans la réponse à l'alerte précoce

<p>Réponse à l'alerte précoce : Organiser des ateliers d'éducation des électeurs, afin qu'ils connaissent leurs droits et sachent où et comment signaler les cas d'inconduites.</p>	
<p style="text-align: center;">Questions sur l'intégration de la dimension genre</p> <p>EXEMPLES : Sur la base de ce que vous savez des normes de genre, des rôles liés au genre et des relations hommes-femmes, etc., comment cette réponse rapide pourrait-elle avoir un impact différent sur les hommes et les femmes ? Quels sont les obstacles à la participation auxquels les femmes ou les hommes peuvent être confronté(e)s du fait des normes de genre, des rôles liés au genre et relations hommes-femmes, etc. ? Comment cela pourrait-il affecter les femmes ou les hommes de différentes ethnies et tribus, etc. ?</p>	<p style="text-align: center;">Quelles sont certaines des méthodes pour prendre en compte ces facteurs ?</p> <p>EXEMPLES : Comment s'assurer que les hommes et les femmes ont accès à cette réponse à l'alerte précoce ? Comment pouvez-vous vous assurer que les besoins différents des hommes et des femmes sont pris en compte par cette réponse à l'alerte précoce ?</p>

<p>S'il est vrai que les femmes restent principalement dans le même village, la migration de la main-d'œuvre est courante chez les hommes de la région, de sorte qu'ils sont absents pendant la majeure partie de l'année et pourraient manquer l'atelier.</p> <p>Les femmes sont généralement occupées à prendre soin des enfants et disposent de peu de temps pour assister aux ateliers.</p> <p>L'anglais est couramment enseigné dans les écoles, mais la plupart des garçons abandonnent l'école pour travailler, de sorte qu'il y aurait une faible participation des hommes si l'atelier n'est organisé qu'en anglais.</p>	<p>Des ateliers pourraient être organisés lorsque les hommes seront de retour chez eux (par exemple, de façon saisonnière) ou dans des zones où on enregistre des taux élevés de migration de la main-d'œuvre (c'est-à-dire, les zones où les hommes vont travailler).</p> <p>Les ateliers pourraient inclure la garde d'enfants ou les femmes pourraient être encouragées à emmener leurs enfants. Il peut y avoir certains moments de la journée où les femmes peuvent plus facilement quitter leur domicile.</p> <p>L'atelier pourrait se tenir dans la langue locale.</p>
---	---

La réponse à l'alerte précoce qui en résulte pourrait alors inclure des ateliers d'éducation des électeurs traduits dans des langues locales, dont le moment et le lieu seraient déterminés par les besoins de la communauté. Si les ressources le permettent, une évaluation préalable à l'atelier pourrait aider à aborder tout facteur de genre inconnu. Il pourrait s'agir de demander aux femmes si la fourniture de services de garde d'enfants leur permettrait de participer et s'il existe d'autres obstacles à leur participation.

Pour être efficace, la réponse à l'alerte précoce doit tenir compte de la manière dont les normes de genre, les rôles liés au genre et les relations hommes-femmes, etc. influent sur le mode de participation des hommes et des femmes. Faire fi de ces facteurs différenciés selon le genre pourrait entraîner l'exclusion de certains groupes de la participation ou la mise en œuvre partielle de la réponse à l'alerte précoce.

1. Sur une feuille distincte, faites un brainstorming sur les différentes manières de mettre en œuvre cette recommandation.
2. Choisissez une des idées de la question n° 1 et appliquez les questions sur l'intégration de la dimension genre pour une réponse à l'alerte précoce.

Tableau 4 : Cadre pour l'intégration de la dimension genre dans la réponse à l'alerte précoce

Réponse à l'alerte précoce :	
<p>Questions sur l'intégration de la dimension genre</p> <p>EXEMPLES : Sur la base de ce que vous savez des normes de genre, des rôles liés au genre et des relations hommes-femmes, etc., en quoi cette réponse à l'alerte précoce pourrait-elle avoir un impact différent sur les hommes et les femmes ? Quels sont les obstacles à la participation auxquels les femmes ou les hommes pourraient être confronté(e)s du fait de ces normes de genre, rôles liés au genre et relations hommes-femmes, etc. ? Comment cela pourrait-il affecter les femmes ou les hommes de différentes ethnies et tribus, etc. ?</p>	<p>Quelles sont certaines des méthodes pour prendre en compte ces facteurs ?</p> <p>EXEMPLES : Comment s'assurer que les hommes et les femmes ont accès à cette réponse à l'alerte précoce ? Comment pouvez-vous vous assurer que les besoins différents des hommes et des femmes sont pris en compte par cette réponse à l'alerte précoce ?</p>

INTÉGRATION DE LA DIMENSION GENRE DANS LES POLITIQUES RÉGIONALES ET NATIONALES

Il peut y avoir des politiques nationales liées aux cinq domaines thématiques de la CEDEAO pour la sécurité humaine et l'alerte précoce qui déterminent la façon dont les gouvernements répondent aux recommandations d'alerte précoce. En tant que tel, il peut être utile d'appliquer le cadre d'intégration de la dimension genre aux politiques nationales également.

À cette fin, le cadre peut être adapté comme illustré dans le Tableau 5 (ci-dessous). Les questions relatives à l'intégration de la dimension genre (colonne du milieu) peuvent nécessiter un léger ajustement, mais devraient toujours s'appliquer au contexte des politiques régionales et nationales. L'analyse et les idées développées dans la troisième colonne devraient servir de base à des recommandations politiques visant à renforcer l'intégration de la dimension genre et la réponse à l'alerte précoce.

Tableau 5 : Cadre pour l'intégration de la dimension genre, adapté pour l'analyse des politiques régionales et nationales

<p style="text-align: center;">Extraits de la politique régionale et nationale</p> <p>Inclure des extraits pertinents de la politique régionale ou nationale à évaluer</p>	<p style="text-align: center;">Questions sur l'intégration de la dimension genre</p> <p>Quels sont les facteurs liés au genre que les acteurs régionaux ou nationaux devraient prendre en considération en prenant cette mesure ? (Par exemple, comment les hommes et les femmes sont touchés différemment par ce problème ; comment les rôles liés au genre, normes de genre et relations hommes-femmes, etc. peuvent influencer l'accès des hommes et des femmes)</p>	<p style="text-align: center;">Quels sont les moyens de prendre en compte ces facteurs ?</p> <p>EXEMPLES : Comment pouvez-vous adapter cette politique pour garantir que les différents besoins des hommes et des femmes soient résolus ou pris en compte ?</p>
---	--	--

En ce qui concerne l'élaboration de politiques d'alerte précoce et la promotion de l'intégration de la dimension genre, vous devez également connaître le paysage des ressources en matière de genre aux niveaux régional et national. Le Tableau 6 (ci-dessous) donne quelques exemples, tels que les ministères chargés de l'Égalité des sexes et de l'Autonomisation des femmes et les politiques nationales du genre. Notez que cette liste de ressources est indicative et non exhaustive.

Plusieurs États membres de la CEDEAO disposent également de plans d'action nationaux (PAN) liés à la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies ; ces PAN représentent l'application des engagements internationaux dans la Politique nationale sur les femmes, la paix et la sécurité (par exemple, les engagements visant à accroître la participation des femmes à tous les niveaux de prise de décision en matière de paix et de sécurité). Quelques États membres de la CEDEAO ont actuellement mis en place des PAN (par exemple, le Burkina Faso, la Gambie et le Nigéria). Plusieurs États membres ont élaboré des PAN, mais ces plans ont depuis lors expiré et de nouveaux plans n'ont pas encore été élaborés (par exemple, Côte d'Ivoire, Libéria, Guinée, Guinée-Bissau et Sierra Leone).

Les PAN et autres politiques en matière de genre peuvent constituer des ressources utiles pour l'intégration de la dimension genre dans le système d'alerte précoce, car ils représentent l'engagement préexistant de tout gouvernement en faveur du genre. Par exemple, la Politique nationale gambienne en matière de genre comporte des objectifs liés aux ressources et à l'approvisionnement en eau :

« 5.4.2.0 : Objectif I – Faire pression en faveur de la fourniture d’une eau salubre, suffisante et transportable.

5.4.2.0.1 : Promouvoir une couverture accrue de la population ayant accès à l’approvisionnement en eau potable.

5.4.2.0.2 : Donner aux femmes et aux hommes les moyens d’investir dans la gestion de leurs propres ressources en eau et services d’approvisionnement en eau ».

Cette politique pourrait être utile s’il existe une réponse à l’alerte précoce liée à l’approvisionnement en eau, car elle illustre le fait que le gouvernement gambien s’est déjà engagé à donner davantage de pouvoir aux hommes et aux femmes dans ce domaine.

En outre, la Politique nationale gambienne en matière de genre définit également les rôles et responsabilités de tous les mécanismes nationaux de promotion de l’égalité des sexes. Cette ressource pourrait vous être utile si vous cherchez un allié ou un défenseur de l’intégration de la dimension genre au sein du gouvernement (voir tableau ci-dessous).

Tableau 6 : Extrait de la Politique nationale gambienne en matière de genre (section 2.2)

Institution	Rôles et responsabilités
Ministère du Genre et de la Promotion de la femme	<ul style="list-style-type: none"> • Chargé de la coordination et de l’harmonisation globales des efforts de toutes les parties prenantes. • Mettre en place un mécanisme approprié pour coordonner l’intégration de la dimension genre à tous les niveaux. • Faire pression, faire un plaidoyer et mobiliser des ressources pour la mise en œuvre de la politique en matière de genre. • Fournir un soutien aux unités et aux points focaux chargés du genre.
Bureau du genre	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir un soutien technique à l’intégration de la dimension genre aux ministères, aux institutions, aux organisations, aux gouvernements locaux, aux organisations de la société civile et au secteur privé. • Coordonner, suivre et évaluer le processus de mise en œuvre de la politique en matière de genre. • Fournir un soutien dans les domaines critiques. • Fixer des normes, élaborer des directives, diffuser et surveiller leurs activités.
Conseil national des femmes	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir au gouvernement des avis sur les questions liées au genre ; • Superviser la mise en œuvre de la politique en matière de genre au niveau décentralisé. • Faire pression et faire un plaidoyer en faveur de l’examen des politiques et de la promulgation de lois. • Faire de la sensibilisation et du plaidoyer sur les questions liées au genre au niveau de base.

RENFORCEMENT DES PRATIQUES D'INTÉGRATION DE LA DIMENSION GENRE DANS LA REPONSE A L'ALERTE PRÉCOCE

La dernière ressource dans ce chapitre est un ensemble de questions de discussion conçues pour explorer et identifier certains des défis et des possibilités de mise en œuvre de l'intégration de la dimension genre au niveau des réponses. Les outils et les cadres peuvent aider à susciter des considérations liées au genre pour une réponse rapide, mais peuvent être de peu d'utilité si le temps, les ressources et/ou l'adhésion à ce processus sont limités.

Il peut être utile de discuter des questions ci-dessous (voir Tableau 7) avec des collègues, afin de développer des stratégies concrètes pour renforcer les pratiques d'intégration de la dimension genre dans un contexte d'intervention spécifique.

Tableau 7 : Questions de discussion concernant les pratiques d'intégration de la dimension genre

Questions de discussion
<p>Examinez les questions suivantes pour élaborer des stratégies visant à améliorer et à renforcer le processus d'intégration de la dimension genre dans une réponse à l'alerte précoce :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Quel est votre processus actuel de réponse rapide ? Y a-t-il de la place dans ce processus pour l'analyse de l'intégration de la dimension genre (c'est-à-dire, le type d'analyse que vous avez faite dans cette formation) ?2. Quels sont certains des défis à relever pour intégrer la dimension genre dans le processus de réponse rapide (par exemple, pas assez de données liées au genre et faible adhésion des décideurs) ?3. Quelles sont certaines des méthodes pour atténuer ces difficultés ? De quelles ressources ou de quel soutien avez-vous besoin pour relever ces défis ?4. De quelles ressources ou de quel soutien avez-vous besoin pour mieux intégrer la dimension genre dans les réponses rapides ?

Chapitre cinq

Leadership transformateur en matière de genre pour l'alerte précoce et la réponse

Pour les cadres supérieurs des organisations qui utilisent le présent manuel, l'intégration de la dimension genre consiste à faire adhérer la direction à l'agenda du genre en s'assurant que les membres du personnel disposent du soutien et des ressources nécessaires pour intégrer les pratiques en matière de genre dans leur travail. Ce processus peut également être appelé « leadership transformateur en matière de genre ».

Ce chapitre présente des outils, des cadres et des orientations sur la manière de mettre en œuvre un leadership transformateur en matière de genre, en mettant particulièrement l'accent sur les outils de planification et les points de référence pour soutenir la transformation du genre dans les systèmes d'alerte précoce et de réponse rapide, ainsi que pour améliorer l'intégration de la dimension genre dans les politiques et programmes.

COMMENT METTRE EN ŒUVRE UN LEADERSHIP TRANSFORMATEUR EN MATIÈRE DE GENRE

Dans le contexte de la CEDEAO, le leadership transformateur en matière de genre signifie soutenir activement l'application des outils et des approches d'intégration de la dimension genre que le personnel de la Direction de l'alerte précoce utilise (c'est-à-dire les supports couverts aux Chapitres 2 à 4), mais il signifie également se faire le champion de l'intégration continue de la dimension genre en interne ainsi que dans la programmation de l'alerte précoce. La promotion d'un leadership transformateur en matière de genre requiert plus que des capacités techniques. Elle concerne également la culture d'une organisation et son leadership politique.

Envisagez de mener l'exercice résumé dans le Tableau I (ci-dessous) avec des collègues pour identifier certains des défis associés à la mise en œuvre de pratiques d'intégration de la dimension genre dans l'approche de vos équipes et pour réfléchir à la question de savoir si et comment le leadership transformateur en matière de genre est appliqué avec succès. Certains de ces défis peuvent être liés aux capacités du personnel en matière d'outils d'intégration de la dimension genre ; d'autres peuvent être liés aux attitudes et croyances du personnel qui limitent leur volonté d'intégrer pleinement la dimension genre. Le personnel de haut niveau et la culture de l'organisation pourraient influencer certaines de ces attitudes et croyances. L'exercice décrit ci-dessous devrait vous aider à identifier les domaines dans lesquels les hauts responsables doivent approfondir leur travail.

Notez que beaucoup de défis politiques, techniques et culturels ne sont pas spécifiques à la CEDEAO. Malgré une pléthore de politiques et de stratégies sur l'intégration de la dimension genre dans l'alerte précoce et au-delà, de nombreux gouvernements et organisations intergouvernementales ont des difficultés à traduire ces politiques en actions. Dans de nombreux cas, les principaux obstacles sont la volonté politique, le leadership, les ressources, la responsabilisation et les capacités. Des changements institutionnels cruciaux sont souvent nécessaires en matière de ressources humaines et financières, de politiques, de procédures et de normes, de dotation en personnel et de pratiques de recrutement tenant compte du genre, de cadre de responsabilisation et de culture organisationnelle.

Tableau I : Identification des défis du leadership transformateur en matière de genre

Exemple d'exercice
<p>Supports nécessaires : tableaux à feuilles, post-it et marqueurs</p> <p>Temps nécessaire : 30 à 45 minutes</p> <p>Instructions :</p> <ul style="list-style-type: none">● Demandez aux participants de faire un brainstorming sur les défis de la mise en œuvre de l'intégration de la dimension genre dans l'alerte précoce et sur les obstacles au progrès. Amenez-les à réfléchir sur les obstacles liés aux attitudes et aux croyances du personnel, ainsi qu'à tout problème qui pourrait survenir lors de la mise en œuvre des outils et des cadres d'intégration de la dimension genre présentés dans les Modules 1, 2 et 3.● Distribuez des post-it et demandez aux participants d'y noter leurs idées, puis faites-les venir à l'avant de la salle pour les partager sur un tableau à feuilles. Animez une discussion dans laquelle les défis sont subdivisés en trois « dimensions » organisationnelles différentes :<ul style="list-style-type: none">○ politiques (par exemple, leadership, prise de décision, responsabilisation et espace d'influence et d'innovation) ;○ techniques (par exemple, politiques, procédures, normes, rôles et responsabilités, ressources humaines, équilibre entre les sexes dans les équipes et expertise technique) ;○ culturels (par exemple, normes et valeurs, attitudes et croyances, culture organisationnelle, coopération, environnement d'apprentissage, tolérance zéro du harcèlement sexuel, environnement de travail et dispositions relatives aux voyages, logistique, sécurité et installations).● Réfléchissez aux post-it et à l'endroit où ils sont placés. Certains thèmes peuvent se dégager pour illustrer les domaines dans lesquels les hauts responsables doivent encore travailler ; d'autres aspects peuvent aller au-delà du champ d'action de la CEDEAO (par exemple, les normes et valeurs sociétales). <p>Les dimensions organisationnelles sont basées sur le modèle de gestion du changement stratégique utilisé par N. Tichy (1983), Gérer le changement stratégique : dynamique technique, politique et culturelle. New York : Wiley.</p>

NORMES MINIMALES POUR UN LEADERSHIP TRANSFORMATEUR EN MATIÈRE DE GENRE

Plusieurs organisations ont élaboré des normes minimales pour l'intégration de la dimension genre dans leur programmation ainsi que dans leurs pratiques internes. Cela signifie qu'il faut s'assurer que la perspective genre est appliquée à toutes les activités organisationnelles et programmatiques. *Gender Practitioners Collaborative*, un consortium d'experts en matière de genre, a élaboré un ensemble de normes minimales qui comprennent celles ci-après :⁶

1. adopter une politique d'égalité des sexes ;
2. développer une culture organisationnelle et une capacité en matière d'égalité des sexes ;
3. effectuer et utiliser des analyses de genre ;
4. allouer des ressources budgétaires à l'égalité des sexes ;
5. utiliser des données désagrégées par sexe et par âge ;
6. élaborer des indicateurs d'égalité des sexes ;
7. adopter le principe de « l'approche sensible au conflit (Do-no-Harm) » ; et
8. garantir la responsabilisation.

Le présent manuel et les supports de formation élaborés à l'intention des moniteurs terrain, des analystes et des acteurs nationaux et régionaux sont en eux-mêmes une forme de renforcement des capacités axé sur l'égalité des sexes (n° 2). En outre, ces ressources mettent l'accent sur l'utilisation de l'analyse de la dimension genre (n° 3) et sur la nécessité de collecter et d'analyser des données désagrégées par sexe (n° 5). La CEDEAO promeut déjà le principe de « l'approche sensible au conflit (Do-no-Harm) » dans tous ses programmes (n° 7) et les nouveaux Indicateurs de l'ECOWARN comprennent des indicateurs sensibles au genre et à l'égalité des sexes (n° 6).

Toutefois, ces succès ne signifient pas nécessairement que l'on a réalisé une intégration suffisante de la dimension genre. Un travail supplémentaire peut être fait pour s'assurer que ces pratiques continuent à être ancrées dans la routine quotidienne du personnel et une réflexion plus approfondie peut être menée sur les ressources budgétaires (n° 4) et les mécanismes de responsabilisation (n° 8).

Oxfam a élaboré un cadre détaillé pour la promotion de l'égalité des sexes qui examine le leadership transformateur en matière de genre et les pratiques organisationnelles internes, ce qui pourrait aider à résoudre les préoccupations liées aux budgets et à la responsabilisation, entre autres. Ses normes minimales pertinentes comprennent :

⁶ Voir Mercy Corps et al. *Minimum Standards for Mainstreaming Gender Equality*, <http://dldocs.mercycorps.org/MinimumStandardsMainstreamingGenderEquality.pdf>

1. veiller à l'allocation de ressources financières et humaines appropriées pour la promotion de l'intégration de la dimension genre et l'égalité des sexes ;
2. veiller à ce que des politiques et des procédures soient mises en place sur le lieu de travail et communiquées au personnel, afin de garantir l'égalité des sexes sur le lieu de travail. Celles-ci devraient inclure des politiques des ressources humaines axées sur la lutte contre le harcèlement sexuel ;
3. garantir la responsabilisation des hauts responsables dans la promotion de l'égalité des sexes ;
4. développer les capacités du personnel par l'initiation, la formation et la réflexion.

Consultez le polycopié intitulé « Normes minimales pour un leadership transformateur en matière de genre » (voir Tableau 3 ci-dessous) ; actualisez le numéro de page après avoir accepté les changements, qui comprend des actions clés détaillées pour chacune des normes minimales. Cela peut être un outil utile pour évaluer ce que le Département des affaires politiques, de la paix et de la sécurité (PAPS) et les directions techniques font bien et quels sont les domaines à améliorer. La liste des actions clés peut également fournir aux hauts responsables des idées supplémentaires sur la manière de parvenir à un leadership transformateur en matière de genre dans l'alerte précoce de la CEDEAO et au-delà.

Les membres de la haute direction peuvent également réfléchir aux mesures qu'ils peuvent prendre pour encourager leurs équipes à « aller au-delà de ce qui est requis » en matière d'intégration de la dimension genre et d'égalité des sexes (voir le Tableau 2 ci-dessous).

Tableau 2 : Critères de référence pour la responsabilisation et le travail « au-delà de ce qui est requis »

Niveaux de responsabilisation		
Agir et apprendre	Réaliser, renouveler	Apprendre et devenir autonome
Trouver des solutions	« Cela peut marcher »	
Accepter la responsabilisation	« Cela commence par moi »	
Reconnaître la situation	« Je suis une pièce du puzzle »	
Attendre et espérer	« Quelqu'un devrait faire quelque chose »	Protéger et défendre les personnes privées de leurs droits
Se blâmer	« C'est ma faute »	
Blâmer les autres	« C'est leur faute »	
Déni	« Cela n'a rien à voir avec moi »	

Normes minimales pour un leadership transformateur en matière de genre⁷ :

Examinez les normes minimales et les actions clés ci-dessous et discutez des points ci-après :

1. Quels sont les points forts et les faiblesses des pratiques internes actuelles de la CEDEAO ?
2. Des améliorations peuvent-elles être apportées dans un quelconque de ces domaines ?
3. Quels sont les domaines manquants, le cas échéant ?

⁷ Adapté de Oxfam, « Oxfam Minimum Standards for Gender in Emergencies », novembre 2013.

Tableau 3 : Normes minimales pour un leadership transformateur en matière de genre

Norme minimale n° 1 : Affectation de ressources financières et humaines pour garantir l'égalité des sexes

- Entreprendre une budgétisation sensible au genre afin de garantir le financement d'activités et de ressources ciblées pour les femmes et les filles, ainsi qu'un soutien opérationnel pour la mise en œuvre de programmes efficaces d'intégration de la dimension genre.
- Veiller à l'équilibre entre les sexes au sein des équipes, y compris aux postes de direction, et conserver toutes les données relatives au personnel désagrégées par sexe pour faciliter le suivi.
- Recruter du personnel sur la base de l'expérience, de la compréhension et de l'engagement en faveur de l'égalité des sexes.
- Veiller à ce que le personnel sache clairement quelles sont ses responsabilités en matière d'intégration de la dimension genre et inclure des objectifs liés au genre dans la gestion des performances.
- Assurer un soutien technique en matière d'égalité des sexes par le biais d'une expertise spécialisée dans le domaine du genre ou de postes de haut niveau combinés.

Norme minimale n° 2 : Politiques et procédures sur le lieu de travail visant à promouvoir l'égalité des sexes

- Examiner et élaborer (en cas d'inexistence) des politiques et des procédures sur le lieu de travail, afin de garantir l'égalité des sexes et une culture organisationnelle sensible au genre sur le lieu de travail. Veiller à ce qu'elles incluent des politiques de ressources humaines pour assurer la sécurité et la sûreté de tout le personnel et prévenir le harcèlement sexuel.
- Assurer la socialisation des politiques et des pratiques sur le lieu de travail chez l'ensemble du personnel.

Norme minimale n° 3 : Responsabilisation des hauts responsables

- Organiser des formations obligatoires sur le genre et l'intégration de la dimension genre à l'intention du personnel à tous les niveaux.
- Inclure la promotion de l'égalité des sexes dans les termes de référence du personnel de direction et suivre les performances à l'aune de ce critère.
- Déterminer les besoins en matière de perfectionnement des capacités des hauts responsables et y remédier, le cas échéant.
- Garantir des ressources et un soutien suffisant aux hauts responsables pour promouvoir l'égalité des sexes.

Norme minimale n° 4 : Développement des capacités du personnel

- Organiser des formations obligatoires sur le genre et l'intégration de la dimension genre à l'intention du personnel à tous les échelons.
- Organiser régulièrement des formations pour tenir compte du roulement du personnel, des changements de politique et du développement de nouvelles ressources.
- Évaluer les sessions de formation à l'intégration de la dimension genre et utiliser la rétroaction pour améliorer la prestation future et concevoir des sessions de recyclage.
- Organiser régulièrement des réflexions sur les questions de genre avec le personnel et consigner par écrit les enseignements tirés et les partager largement.
- Fournir un soutien informel sur l'intégration de la dimension genre ainsi que des formations formelles, telles que l'observation, l'encadrement, le mentorat, etc.
- Identifier les obstacles qui peuvent entraver l'intégration de la dimension genre et élaborer des stratégies pour les atténuer.
- Assurer un soutien technique en matière d'égalité des sexes par le biais d'une expertise spécialisée dans le domaine du genre ou de postes de haut niveau combinés.

Notes :